



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 16 septembre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1155954004

Accorder un contrat à CDW Canada Inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1er décembre 2015 au 31 mai 2017 - Somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14568) (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1155331006

Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016 - Appel d'offres public 15-14422 (3 soumissionnaires) (Montant total estimé des ententes : 18 444 742,96 \$)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1154473001

Conclure avec 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC), une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon - Appel d'offres public 15-14182 (7 soumissionnaires) (Montant estimé : 192 403,94 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1154631004

Autoriser une dépense additionnelle de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016 (CA12 19 0402)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1154631005

Accorder à Gaston Contant inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput pour un montant maximal de 1 856 691 \$ taxes et contingences incluses et à Groupe IMOG inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens pour un montant maximal de 1 515 601 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres 15-14544 (3 soumissionnaires pour Armand-Chaput et 6 soumissionnaires pour Thimens)

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Lachine, Direction des travaux publics - 1151415013

Autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$, taxes incluses pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables accordé à Entreprise Sanitaire F.A. Itée, (CA13 19 0279) et se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$, taxes incluses

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Lachine, Direction des travaux publics - 1151415014

Autoriser une dépense additionnelle de 108 378,47 \$, taxes incluses pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc., et prolonger le contrat pour une période de 2 mois, soit du 1er octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664,93 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 3 442 711,57 \$ à 3 882 754,97 \$, taxes incluses

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154956009

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 6 531 983,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6778 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154956011

Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6747 (11 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316011

Accorder un contrat à Ramcor construction inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.013 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153482004

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée, pour le réaménagement du terrain du Musée de Lachine - Dépense totale de 380 351,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5790 (7 soumissionnaires)

20.014 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1157014001

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat : 11 406 133,37 \$ + incidences : 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

20.015 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1156933002

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat : 5 979 170,82 \$ + incidences : 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

20.016 Contrat de construction

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316006

Accorder un contrat à Groupe DCR, pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier - Dépense totale de 233 014,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6742 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier a été approuvé par le comité exécutif à la séance du 5 août 2015 (CE 15 1372)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 17 août 2015 (CM15 0948)

20.017 Contrat de services professionnels

CG Ville-Marie, Direction d'arrondissement - 1150890004

Accorder un contrat de services professionnels de 618 501,11 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares - Dépense maximale de 646 614,80 \$ - Appel d'offres public VMP-15-020 (6 soumissionnaires) - Autoriser un virement budgétaire de 483 703,47 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration

20.018 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150660004

Autoriser la cession d'un contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et NACEV inc. (CE06 2179) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions - Approuver un projet de convention à cet effet

20.019 Contrat de services professionnels

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction des services administratifs et du greffe - 1156951009

Autoriser la cession d'un contrat de services professionnels intervenue entre la Ville et Groupe Séguin Experts conseils (CM10 0582) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions - Approuver le projet de convention à cet effet

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140444001

Résilier le contrat 13593 octroyé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155891003

Résilier le contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) avec la firme Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest (CG12 0485)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.022 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155840008

Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 1er septembre 2015 afin de la reporter au 30 avril 2016, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'«Autoparc 170»

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541025

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux pour une durée de 3 ans - Approuver le protocole d'entente à cet effet

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1151654002

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 950,00 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre des célébrations du 20e anniversaire du programme Éco-quartier, qui se tiendront le 2 octobre 2015 à l'Esplanade Financière Sun Life - Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.027 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.028 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.029 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1153862001

(AJOUT) Autoriser une dépense additionnelle de 173 500 \$ pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires pour la collecte de résidus alimentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à Rebutis Solides Canadiens inc. et se prévaloir de l'option prévue au contrat

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1154156002

Accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge les espaces désignés et à être désignés de l'arrondissement de Verdun aux fins de stationnement tarifé sur rue, conformément au premier alinéa de l'article II de l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal intervenue le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156894003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1156999009

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge l'exécution des travaux pour la construction de 10 saillies verdies dans des rues du réseau artériel, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 9 septembre 2015, 8 h 30, à l'article 30.005

30.004 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Interculturel - 1152714001

Approuver les nominations de mesdames Coline Camier et de Romy Schlegel à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2018

30.005 Administration - Nomination de membres

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1153570008

Renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2018

30.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Bureau du taxi de Montréal , Direction générale - 1151761001

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.002 Règlement - Adoption

CG Bureau du taxi de Montréal , Direction générale - 1153616003

Adopter le projet de règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le jeudi, 20 août 2015 par le conseil d'agglomération

40.003 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347046

Adopter, avec changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 août 2015, 8 h 30, à l'article 40.003
Dossier déjà inscrit à la séance du 23 juin 2015, 8 h 30, à l'article 40.001

40.004 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1155289001

Adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie »

40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1150648002

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ pour le financement des travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine Atwater

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 2 septembre 2015, 8 h 30, à l'article 40.005

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1154142005

Déposer le Rapport de la CFPM sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1151079006

Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier Carré des Arts dans l'arrondissement de Ville-Marie

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624059

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155331006 en lien au contrat à accorder aux firmes Compass Mineral, Cargill Itée et Mines Seleine

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.002

60.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624060

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956009 en lien au contrat à accorder à Aménagement Côté Jardin inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

60.006 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624062

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956011 en lien au contrat à accorder à la firme Le Groupe Vespo

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

60.007 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624061

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316011 en lien au contrat à accorder à Ramcor construction inc.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

60.008 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624057

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157014001 en lien au contrat à accorder à Groupe TNT inc.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.014

60.009 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624058

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156933002 en lien au contrat à accorder à Sade Canada inc.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.015

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	17

CE : 10.002
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155954004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CDW Canada Inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1er décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14568) - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'accorder à CDW Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1er décembre 2015 au 31 mai 2017, le contrat pour la fourniture du support des logiciels IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14568);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 67,35 % par l'agglomération, pour un montant de 1 515 538,79 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-09-07 13:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155954004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CDW Canada Inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1er décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14568) - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Au fil des ans, la Ville de Montréal (Ville) a déployé une multitude de services et de systèmes informatiques qui viennent en appui aux services municipaux. Le fonctionnement du parc informatique est assuré par un ensemble de composantes matérielles qui utilisent divers logiciels pour assurer la fonctionnalité et la performance requises au maintien des opérations de l'organisation. Plusieurs systèmes informatiques vitaux pour l'organisation sont basés sur des composants logiciels d'IBM. Ceux-ci couvrent notamment les besoins du Service des technologies de l'information (STI), du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que du Service de l'eau.

L'importance des services offerts et le maintien de la continuité opérationnelle exigent le renouvellement de l'entente de service avec IBM. L'entente, appelée « Passeport Avantage », permet de bénéficier du support et des services de mise à niveau des composantes de façon à protéger les investissements consentis par la Ville au fil des ans. Le maintien de ce type d'entente assure l'évolution des produits et permet de tirer le maximum de bénéfices des composantes technologiques en place.

Par le passé, pour supporter ses logiciels, la Ville se greffait à une entente entre IBM et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Des négociations non concluantes ont fait en sorte que cette entente a été interrompue en 2014. Afin d'éviter toute interruption du support des logiciels IBM durant la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 et être plus agile dans un environnement technologique évolutif, le STI a dû lancer un appel d'offres dans un court délai.

Puisqu'à ce jour il n'y a aucune entente disponible au CSPQ pour maintenir le support des logiciels IBM à partir du 1er décembre 2015, un appel d'offres public portant le numéro 15-14568 a été lancé le 17 juin 2015, annoncé dans SÉAO et affiché dans La Presse. Deux addendas ont été publiés afin d'apporter des amendements au devis/bordereau.

L'ouverture des soumissions s'est faite le 6 juillet 2015; 20 jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leur soumission valide pour 120 jours calendrier (17

semaines) après ouverture.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à CDW Canada Inc. pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement de logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0578 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 1 457 225,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14048 (3 soum.)

CG13 0453 - 28 novembre 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses

CG13 0387 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses

CG12 0481 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71\$, taxes incluses

CG09 0507 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à Microserv par l'entremise du Centre de services partagés du Québec pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour les périodes du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2012, au prix maximal de 2 503 072,68 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'entente Passeport Avantage d'IBM désigne les droits, les devoirs et les obligations de chacune des parties dans la gestion des programmes, l'abonnement aux logiciels et l'assistance désignée d'IBM.

Le renouvellement de l'entente Passeport Avantage permettra à la Ville de bénéficier du support technique et des mises à jour des logiciels IBM.

Les principaux produits couverts par l'entente sont les suivants :

Produits	Description
Tivoli	Système de prise des copies de sauvegarde; Gestion de l'archivage des copies de sauvegarde.

Websphere	Intégration de données et présentation sur site Intranet et Internet
Maximo	Gestion d'inventaire et de pièces pour le parc automobile du SPVM; Gestion des actifs et des opérations du Service de l'eau.
ILMT	Gestion de la conformité des règles d'utilisation des licences; Inventaire des produits logiciels IBM.
Lotus Notes	Courrier électronique; Accès sécurisé à partir de l'externe de la Ville; Système de gestion des dossiers décisionnels (GDD).

La Ville procède actuellement à une réévaluation de son organisation du travail et des outils informatiques utilisés par ses employés (Bureau de demain, messagerie électronique, infonuagique, etc.). Puisque ces orientations sont en développement et que celles-ci auront un impact sur les besoins futurs de logiciels IBM pour la Ville, le STI recommande un renouvellement d'entente sur une courte période de temps. L'entente faisant l'objet du présent dossier permettra de couvrir les services pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2017, ce qui constitue la période jugée optimale dans le contexte du projet Bureau de demain.

JUSTIFICATION

Le maintien de la continuité opérationnelle des systèmes informatiques basés sur les produits logiciels d'IBM est vital pour assurer la prestation de services à la Ville et à ses citoyens. En ce sens, il est requis de procéder au renouvellement de l'entente Passeport Avantage.

Sur un total de 6 preneurs du cahier des charges, deux preneurs (33 %) ont déposé des offres alors que 4 preneurs (67%) n'ont pas soumissionné.

Aucun avis de désistement n'a été transmis au Service de l'approvisionnement, le STI estime que de nombreuses firmes ont pris possession du cahier des charges à titre informatif.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, toutes ont été jugées conformes administrativement par le Service de l'approvisionnement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CDW Canada Inc.	2 250 261,68 \$		2 250 261,68 \$
Solutions Necando inc.	2 258 513,76 \$		2 258 513,76 \$
Dernière estimation réalisée	2 278 343,21 \$		2 278 343,21 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 254 387,72 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	8 252,08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	0,37%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(28 081,53) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(-1,23) %

L'écart constaté entre l'estimation et la soumission de CDW Canada inc. peut s'expliquer par la marge bénéficiaire appliquée par le soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de l'octroi du contrat, la dépense totale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement des Services concernés.
Pour des raisons administratives, un bon de commande annuel par unité sera émis en fonction de la répartition et de la période couverte ci-dessous mentionnées:

Description (Couverture)	2015 (du 1er déc. 2015 au 30 nov. 2016)	2016 (du 1er déc. 2016 au 31 mai 2017)	2017	Total
STI (incluant SPVM)	1 031 190,02 \$	515 595,01 \$	0 \$	1 546 785,03 \$
Total	1 031 190,02 \$	515 595,01 \$	0 \$	1 546 785,03 \$

Description (Couverture)	2015 (du 1er déc. 2015 au 31 déc. 2015)	2016 (du 1er janv. 2016 au 31 déc. 2016)	2017 (du 1er janv. 2017 au 31 mai 2017)	Total
Direction de l'eau potable - DEP	20 736,57 \$	248 838,86 \$	103 682,86 \$	373 258,29 \$
Direction de l'épuration des eaux usées - DEEU	18 345,46 \$	220 145,58 \$	91 727,32 \$	330 218,36 \$
Total	39 082,03 \$	468 984,44 \$	195 410,18 \$	703 476,65 \$

Description	2015	2016	2017	Total
Grand total	1 070 272,05 \$	984 579,45 \$	195 410,18 \$	2 250 261,68 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des années antérieures (sur une base comparative de 12 mois):

Passeport Avantage

Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2009-2010	801 130,89 \$	N/A	N/A
2010-2011	834 285,19 \$	33 154,31 \$	4,14 %
2011-2012	867 656,59 \$	33 371,39 \$	4,00 %
2012-2013	881 528,71 \$	13 872,13 \$	1,60 %
2013-2014	1 467 001,96 \$	585 473,25 \$	66,42 %
2014-2015	1 457 225,05 \$	(9 776,91) \$	(0,67) %
2015-2016	1 500 174,45 \$	42 949,40 \$	2,95 %

L'augmentation globale de 66,42% pour 2013-2014 est attribuable à :

- Service de l'eau pour 438 623,09 \$: la croissance des frais d'entretien reliés aux acquisitions de licences de gestion d'inventaire (Maximo); l'application d'un escompte standard sur les frais d'entretien de licences que la Ville possède depuis plus de 3 ans. Généralement, lors de l'acquisition de nouvelles licences, un taux d'escompte préférentiel est négocié pour une durée déterminée.
- STI pour 146 850,16 \$: une croissance contractuelle due au rapatriement des licences de sauvegarde (TSM) qui étaient incluses dans l'ancien contrat d'hébergement.

En ce qui concerne 2015-2016, l'augmentation globale (Service de l'eau et STI) de l'entente Passeport Advantage sera de 42 949,40 \$, ce qui représente une hausse de 2,95 % par rapport à l'ancien contrat. Cette hausse est attribuable en partie (0,79%) à l'ajout de nouvelles licences Tivoli pour les prises de copies de sauvegarde (croissance du stockage informatique) et à une indexation des prix (2,16%) qui est comparable au taux d'inflation annuel en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat permettra à la Ville de limiter les risques opérationnels en cas de panne de système, il permettra aussi de maintenir à jour certains systèmes informatiques essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 16 septembre 2015
 Approbation du dossier au CG – 29 septembre 2015
 Octroi du contrat – 1er décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ian GOSSELIN
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-16

Gervais THIBAULT
Chef de division - Technologies

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-09-03



Dossier # : 1155331006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14422 et au tableau de prix reçus ci-joint;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Outremont, Ville-Marie, Ville de Mont-Royal et La Société de Transport de Montréal (STM).	Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Ville de Beaconsfield et Ville de Westmount
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	----	Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont--La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest et Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension,
Compass Minerals	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard--Sainte-Geneviève, Mercier--Hochelaga-Maisonneuve,	Le Plateau-Mont-Royal, Mercier--Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie.

Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro,
Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-
Trembles, Saint-Laurent, Saint-
Léonard, Verdun, Villeray--Saint-
Michel--Parc-Extension, Village de
Senneville, Ville de Baie-d'Urfée, Ville
de Côte-St-Luc, Ville de Dollard-Des
Ormeaux, Ville de Dorval et Ville de
L'Île Dorval, Ville de Hampstead, Ville
de Kirkland, Ville de Montréal-Est,
Ville de Montréal-Ouest, Ville de
Pointe-Claire,
Ville de St-Anne-de-Bellevue et Ville
de Westmount.

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-22 11:36

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155331006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la période hivernale 2015-16.
Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 17 377 315,52 \$, ont été en vigueur du 15 septembre 2014 au 30 avril 2015 (ententes 997692, 997564 et 997557). Selon les données disponibles, les consommations réelles sur ces trois ententes-cadres s'élèvent à 18 072 408,14\$ (environ 104% par rapport à la quantité estimée. Cette forte consommation s'explique par l'hiver rigoureux 2014-2015 que nous avons connu, ainsi que par les événements médiatiques sur la condition des chaussées et des trottoirs à Montréal qui ont marqué le mois de janvier 2015.

Ce regroupement d'achat est composé de dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, toutes les Villes liées de l'agglomération (15) ainsi que la Société de transport de Montréal (STM) ont signifié leur participation à ce dossier.

L'appel d'offres public (15-14422) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de vingt (20) jours calendriers, soit du 3 juin 2015 au 22 juin 2015. Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 22 décembre 2015.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par participant en prenant en compte la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun de ces derniers confirme

individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0468 - 30 octobre 2014 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

CG13 0335 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

CG12 0304 - 23 août 2012- Conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 454 063,33 \$), pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.) (Montant total estimé: 14 335 410,57 \$)

CG11 0309 - 28 septembre 2011- Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Technologie de dégivrage Cargill (8 123 403,33 \$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29 \$) et Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée (520 301,17 \$) pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 11-11666 (4 soum.) (Montant total estimé: 14 930 109,79 \$)

CG10 0326 - 23 septembre 2010- Conclure des ententes-cadres avec Sifto Canada Corp. (9 087 707,34 \$), Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel, ltée (4 378 150,35 \$) et Technologie de dégivrage Cargill (2 032 587,08 \$), pour une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées. (Montant total estimé: 15 498 444,77 \$)

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel vise la conclusion de trois ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que des quinze (15) villes liées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval et L'Île Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs, et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2015-16, un potentiel d'approvisionnement de 198 540 tonnes métriques de sel de déglacage, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

JUSTIFICATION

Renouvellement des ententes pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées, pour la période hivernale 2015-2016 suite à l'appel d'offres public 15-14422. La conclusion des ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit de contrats supérieurs à deux millions de dollars et accordés à des adjudicataires qui en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Sur les 142 640 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Compass Minerals, se voit octroyer 123 840 t.m. sur une capacité de 125 000 tonnes métriques. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, se voit octroyer 18 800 t.m. sur une capacité de 44 000 tonnes métriques. Finalement, le troisième plus bas soumissionnaire conforme, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, ne se voit octroyer aucun tonnage sur une capacité de 50 000 tonnes métriques puisque la capacité des deux plus bas soumissionnaires conformes comble la demande totale pour le sel régulier.

Sur les 55 900 tonnes métriques de sel traité (groupe B) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, se voit octroyer 4 100 t.m. sur une capacité de 4 100 tonnes métriques. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, se voit octroyer 37 000 t.m. sur une capacité de 40 000 tonnes métriques et en dernier lieu, le troisième plus bas soumissionnaire conforme, Compass Minerals, se voit octroyer 14 800 t.m. sur une capacité de 15 000 tonnes métriques.

Pour le groupe A (sel régulier), le prix moyen obtenu cette année est de 75,15 \$ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 142 640 t.m. Ceci représente une variation à la baisse de 0,30 % par rapport au prix moyen de l'an dernier de 75,37 \$/tonne, pour une quantité estimée de 159 910 t.m.

Quant au groupe B (sel traité), le prix moyen obtenu est de 95,23 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 55 900 t.m. Ceci représente une variation à la hausse de 16,42 % par rapport au prix moyen de l'an dernier de 81,80 \$ incluant également le transport, pour une quantité estimée de 37 000 t.m.

Globalement et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2014, tous types de sels confondus, le regroupement de la Ville de Montréal connaît une augmentation de 2,55 % en 2015. Le tonnage total en 2015 est de 198 540 t.m. et demeure sensiblement le même à celui de 2014 qui était de 196 910 t.m..

À titre comparatif avec les autres municipalités du Québec (voir la section Aspects financiers), on peut donc conclure que le prix moyen obtenu cette année pour le sel régulier n'est pas anormalement élevé. De fait, le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 75,15 \$, il est inférieur de près de 21 % du prix moyen des autres municipalités du Québec (UMQ, 95,17 \$) et de près de 17,5 % de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 91,81 \$).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de

l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le groupe A (sel régulier) s'élevant à 12 755 595,48 \$, incluant les taxes, ainsi que pour le groupe B (sel traité) s'élevant à 5 698 038,96 \$, incluant également les taxes, pour un grand total de 18 453 634,44 \$ pour la période hivernale 2015-16 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de quinze (15) villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement de la Ville de Montréal pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 1,81 %. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits des minéraux non métalliques (Minéraux non métalliques [291]), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2015, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2015.

Sel régulier (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base pour une demande totale de 142 640 t.m. (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total pour une demande totale de 142 640 t.m. (taxes incluses)
Compass Minerals	12 275 250,00 \$	----	12 275 250,00 \$
Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor Ltée	12 919 739,72 \$	----	12 919 739,72 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	13 294 439,11 \$	----	13 294 439,11 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	12 755 595,48 \$	----	12 755 595,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			12 829 809,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 019 189,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			8,30 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-480 345,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-3,77 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			644 489,72 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,25 %

Sel traité (groupe B)

Firmes soumissionnaires	Prix de base pour une demande totale de 55 900 t.m. (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total pour une demande totale de 55 900 t.m. (taxes incluses)
Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor Ltée	5 302 726,33 \$	----	5 302 726,33 \$

Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	6 126 572,80 \$	----	6 126 572,80 \$
Compass Minerals	6 168 951,43 \$	----	6 168 951,43 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	5 698 038,96 \$	----	5 698 038,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			5 866 083,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,62 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			866 225,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			16,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-395 312,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-6,94 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			823 846,47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,54 %

Service de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : **15-14422**

Titre : **Sel de déglacage des chaussées**

Date de lancement : **3 juin 2015**

Date d'ouverture : **22 juin 2015**

Preneurs du cahier des charges : (4)

Compass Minerals
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée
Éco-Forma inc.

Soumissionnaires : (3)

Compass Minerals
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Remarques et informations complémentaires :

En date du 17 juillet 2015, aucune des entreprises recommandées dans le présent

sommaire décisionnel n'est inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du Gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une autorisation de l'AMF.

Globalement, trois principaux fournisseurs se partagent le marché du sel de déglacage des chaussées au Québec. Il arrive parfois, en raison de leurs autres engagements contractuels, qu'aucun de ces fournisseurs ne puisse garantir la quantité complète requise par la Ville, ou qu'un seul le puisse, mais à un coût plus élevé.

L'appel d'offres prévoyait que l'octroi serait effectué au plus bas soumissionnaire conforme de chaque groupe (A et B) à l'appel d'offres tout en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement.

Afin de déterminer la répartition optimale des quantités offertes par les soumissionnaires aux participants à l'appel d'offres, nous avons appliqué la méthode Vogel, qui est une méthode scientifique de répartition économique des quantités reconnue dans le domaine de la logistique et du transport, et permettant au regroupement de l'appel d'offres de la Ville de Montréal d'obtenir la facture globale la moins élevée.

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes liées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les villes liées de l'agglomération ainsi que pour la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Enfin, selon les clauses de l'appel d'offres, tous les participants à l'appel d'offres se réservent le droit de commander une quantité supérieure à 20% à celle indiquée aux documents d'appel d'offres afin de se prémunir contre des conditions climatiques exceptionnelles.

Montant total estimé des ententes (sel régulier et sel traité combinés) :

Compass Minerals (138 640 t.m. octroyées) :

10 684 719,40 \$ + TPS (5%) 534 235,97 \$ + TVQ (9,975%) 1 065 800,76 \$ = 12 284 756,13 \$

Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (37 000 t.m. octroyées) :

3 554 310,00 \$ + TPS (5%) 177 715,50 \$ + TVQ (9,975%) 354 542,42 \$ = 4 086 567,92 \$

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (22 900 t.m. octroyées) :

1 803 365,00 \$ + TPS (5%) 90 168,25 \$ + TVQ (9,975%) 179 885,66 \$ = 2 073 418,91 \$

Adjudicataires recommandés

Il est recommandé de conclure avec chacune des firmes ci-après désignées, suite à l'appel d'offres public 14-13521, des ententes-cadres pour l'hiver 2015-16 pour la fourniture de sel

	pour l'hiver 2010-11	pour l'hiver 2011-12	pour l'hiver 2012-13	pour l'hiver 2013-14	pour l'hiver 2014-15	pour l'hiver 2015-16	
Boucherville (Territoire G-1)	80,94 \$	82,35\$	80,29 \$	80,25 \$	103,44 \$	102,64 \$	-0,77 %
Brossard (Territoire G-2)	78,00 \$	79,36\$	76,58 \$	76,56 \$	83,30 \$	98,44 \$	18,17 %
L'Ile-Perrot (Territoire G-2)	92,94 \$	94,56\$	91,25 \$	76,56 \$	83,30 \$	98,44 \$	18,17 %
Laval (Territoire F)	73,79 \$	75,87\$	76,86 \$	72,06 \$	75,12 \$	84,91 \$	13,04 %
Longueuil (Territoire G-1)	73,89 \$	75,97\$	74,07 \$	80,25 \$	103,44 \$	102,64 \$	-0,77 %
Repentigny (Territoire F)	74,06 \$	74,01\$	72,15 \$	72,06 \$	75,12 \$	84,91 \$	13,04 %
Rosemère (Territoire E)	77,59 \$	77,54\$	75,60 \$	80,74 \$	88,71 \$	90,65 \$	2,19 %
Québec (Territoire C)	non disponible	non disponible	non disponible	80,28 \$	94,54 \$	97,27 \$	2,88 %
Regroupement complet de l'UMQ	non disponible	non disponible	non disponible	79,99 \$	90,53 \$	95,17 \$	5,12 %
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	86,41 \$	91,81 \$	6,26 %
Toronto	non disponible	non disponible	non disponible	90,34 \$	93,72 \$	82,24 \$	-12,25 %
Montréal	73,00 \$	70,58 \$	67,64 \$	58,83 \$	75,37 \$	75,15 \$	-0,30 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Encore cette année, en plus du sel régulier, du sel traité est inclus dans l'appel d'offres pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées. Ce produit fait l'objet d'une demande grandissante d'année en année de la part des participants à l'appel d'offres, la demande pour ce produit passant de 15 000 t.m. en 2011 à 55 900 t.m. en 2015.

Le sel de déglçage des chaussées traité est obtenu par une technique de pré humidification qui consiste à humidifier les grains de sel avant leur dispersion sur la chaussé. Cette technique peut se faire à partir de plusieurs liquides, principalement le chlorure de magnésium et le chlorure de sodium. Dans le cadre de l'appel d'offres de la Ville de Montréal, il a été spécifié que le sel de déglçage des chaussées traité doit être humidifié avec un agent à base de chlorure de magnésium, et que le sel doit être pré traité et livré « clé en mains », c'est-à-dire qu'il doit être livré et prêt pour une utilisation immédiate, comme pour le sel régulier.

Au Ministère des Transports du Québec, la technique de pré humidification a été utilisée au début des années 1990 et les effets positifs observés à l'époque le sont toujours aujourd'hui. En effet, l'utilisation d'un agent de pré humidification offre plusieurs avantages tels que :

1. La réduction des pertes de sel dans l'environnement causées par le vent et le rebondissement des grains, passant de 30 % à 4 %;
2. Une modification des températures de services passant de -7 °C jusqu'à -20 °C;
3. Un temps de réaction plus court avant l'activation de l'effet fondant du sel;
4. Augmentation de la vitesse d'épandage;

5. La réduction des quantités de sels achetées et épandues.

La pré humidification avec le chlorure de magnésium liquide est le produit le plus performant et le moins dommageable pour l'environnement et les infrastructures routières en comparaison au chlorure de sodium et au chlorure de calcium.

Enfin, en optimisant l'efficacité des produits de déglçage épandus, ces techniques permettent de réduire les taux d'application et donc les quantités de contaminants qui pénètrent dans l'environnement. En Ontario, le ministère des Transports affirme qu'il est possible de réduire de 20 % les quantités de sel épandues sans perte d'efficacité à l'aide de la technique de pré humidification. Une étude réalisée au Montana a suggéré que cette réduction pourrait même atteindre 50 % de la charge originale.

*Références:

Les informations et les données contenues dans la section "Développement durable" et concernant le sel traité sont extraites de la thèse de maîtrise en environnement (M.Env) de Jean-Philippe Robitaille, sous la direction de Pierre Poulin, directeur d'essai, de l'Université de Sherbrooke, intitulée : "LES SELS DE VOIRIE AU QUÉBEC : PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE SPÉCIFIQUE AUX ZONES VULNÉRABLES", et datée du 21 mai 2011.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, émission des ententes pour la saison hivernale 2015-16 avec les entreprises retenues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-20

El Mostafa RAKIBE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-07-22



Dossier # : 1154473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC), une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon pour une somme maximale de 192 403,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14182 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau;
2. d'accorder à 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 403,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14182;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-04 09:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC), une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon pour une somme maximale de 192 403,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14182 - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'aqueduc principal de Montréal est vieillissant et possède un nombre important de vannes installées dans des chambres souterraines. La mise en service de la majeure partie de ces vannes a été effectuée il y a plus de 50 ans. L'environnement humide et corrosif nous oblige à augmenter la fréquence des inspections. Nous devons aussi nous assurer de leur fonctionnement en les manipulant. À la suite de ces inspections et ces manipulations, il n'est pas rare d'observer qu'elles doivent être remplacées. Le remplacement de ces vannes défectueuses permet de sécuriser et de mettre à niveau le réseau existant.

Ce contrat d'achat de vannes est important pour s'assurer d'avoir en main les pièces nécessaires lors de la réalisation des travaux de remplacement des équipements défectueux et non réparables à l'intérieur des chambres.

De plus, avec l'achat d'une quantité importante de vannes à l'intérieur d'un même contrat, la Ville bénéficie de prix préférentiels qui contribuent à la réalisation d'une économie substantielle.

Pour ces raisons, la Direction de l'eau potable (DEP) procède périodiquement à la préparation et au lancement de contrats d'acquisition de vannes afin de disposer d'un inventaire qui répond aux besoins de la Ville.

L'appel d'offres public a été publié dans le quotidien La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 27 avril 2015. Les offres dûment reçues ont été

ouvertes le 13 mai 2015. Les soumissions sont valides pendant les 180 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 novembre 2015.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

Addenda n°1 : 4 mai 2015 - Question technique et réponse clarifiant les spécifications du type de matériel à utiliser pour la fabrication des joints.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à 9317-6667 Québec Inc. pour la fourniture de vannes de type papillon qui seront installées dans différentes chambres de vannes localisées sur l'île de Montréal. Les vannes à remplacer ont des diamètres variant entre 400 mm et 1200 mm (conduites principales). Les nouveaux équipements serviront au remplacement des vannes brisées ne pouvant être réparées sur place.

Le contrat d'achat de biens prend la forme d'une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans. Cette entente-cadre permet de commander les équipements selon les réparations à effectuer. Elle permet aussi de minimiser la quantité des pièces à garder dans l'inventaire de la Ville. Ainsi, les commandes seront effectuées selon les besoins, pendant la durée de l'entente. Cette entente-cadre diffère des contrats antérieurs, car il n'y a pas de quantités et de diamètres définis. Les quantités et diamètres fournis sont des estimations et non une obligation de commander.

Aucune dépense contingente ou incidente n'est prévue dans le cadre de ce contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 15-14182, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et sept (7) d'entre eux ont déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes et que la proposition qui obtient le prix le plus bas provient du fournisseur 9317-6667 Québec Inc.. Ce dernier respecte les spécifications techniques du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (Taxes incluses)
9317-6667 Québec inc.	192 403,94 \$	-	192 403,94 \$
Conval Québec	265 103,87 \$	-	265 103,87 \$
Les contrôles Provan associés Inc.	278 339,05 \$	-	278 339,05 \$
Woseley Canada Inc.	281 027,65 \$	-	281 027,65 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs Inc.	287 770,93 \$	-	287 770,93 \$
Contrôles Laurentide Itée	368 931,49 \$	-	368 931,49 \$

D.M.Valve & Contrôle inc.	431 778,27 \$	-	431 778,27 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	378 417,82 \$	-	378 417,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			300 765,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			56,32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			239 374,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			124,41 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 186 013,88 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 49,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			72 699,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			37,79 %

L'estimé est basé sur les prix soumis du dernier appel d'offres comparable.

L'écart de -49,16% est dû principalement aux articles suivants:

- Article 1 - Vannes papillon 400 mm de diamètre – avec actuateur manuel position C : Écart de 70% inférieur à l'estimation.
- Article 2 - Vannes papillon 450 mm de diamètre – avec actuateur manuel position C : Écart de 73% inférieur à l'estimation.
- Article 3 - Vannes papillon 500 mm de diamètre – avec actuateur manuel position C : Écart de 65% inférieur à l'estimation.
- Article 4 - Vannes papillon 600 mm de diamètre – avec actuateur manuel position C : Écart de 65% inférieur à l'estimation.

Cette nouvelle compagnie illustre l'entrée plus agressive sur le marché d'une nouvelle concurrence qui offre des prix avantageux.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme 9317-6667 Québec inc. ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de l'entente-cadre est de 192 403,94 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison des vannes papillons nécessaires pour l'entretien du réseau d'aqueduc. La dépense de 192 403,94 \$, taxes incluses, représente un coût net de 175 690,44 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour l'année 2016 pour un montant de 70 276,18 \$. Pour ce qui est des années subséquentes, la balance de 105 414,26 \$ sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de

disponibilité de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait d'acheter ces vannes par le biais d'une entente-cadre permet de répondre aux besoins d'investissement des différents projets d'entretien des vannes. Étant donné les très longs délais de fabrication de ces dernières, leur non disponibilité compromet directement les échéanciers et la réalisation de multiples projets de réparation. Advenant le cas où l'octroi de contrat serait retardé, la réalisation de projets majeurs pourrait être compromise par le délai d'entretien sur les vannes d'aqueduc du réseau principal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications, tel qu'entendu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2015
Livraison : Janvier 2016 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Jean-Marc OUELLET
Ingénieur mécanique

Daniel TURCOT
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

Approuvé le : 2015-09-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-09-04



Dossier # : 1154631004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016, conformément à l'appel d'offres 12-12435.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 265 000 \$ (taxes incluses) afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016, conformément à l'appel d'offre public 12-12435.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-31 13:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154631004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016, conformément à l'appel d'offres 12-12435.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements pour favoriser l'efficacité dans les opérations d'élimination de la neige. Ainsi, la ville centre, de par le Service de la concertation des arrondissements, est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 19 0402 - 5 novembre 2012 - Octroyer un contrat à la compagnie Gaston Contant Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exploitation d'un dépôt à neige pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 avec option de renouvellement pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017, au montant de 254 382,19 \$ incluant les taxes pour la première saison 2012-2013, le tout selon les documents de l'appel offres public numéro 12-12435;

CA13 19 0097 - 15 avril 2013 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 42 647,12 \$, payable à la compagnie Gaston Contant inc., pour l'exploitation d'un dépôt à neige pour la saison 2012-2013, majorant ainsi le contrat de 254 382,19 \$ à 297 029,31 \$, taxes incluses;

CA14 19 0065 - 17 mars 2014 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 18 138,13 \$ payable à la compagnie Gaston Contant Inc. pour l'exploitation d'un dépôt à neige pour la saison 2013-2014;

DESCRIPTION

La compagnie Gaston Contant inc. détient le contrat d'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue depuis l'hiver 2012-2013 (appels d'offres 12-12435). Ce contrat, qui est d'une durée de trois ans, inclut deux options de prolongation d'une année chacune. Le

Service de la concertation des arrondissements désire prolonger ce contrat pour l'hiver 2015-2016.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès de l'arrondissement Lachine qui a géré le contrat avec la firme Gaston Contant inc. depuis l'hiver 2012-2013, la performance de l'adjudicataire répond aux exigences de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat prévoit l'indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix à la consommation et du prix du carburant.
La dépense de près de 265 000\$ pour l'hiver prochain est une estimation, étant donné que les données nécessaires au calcul du nouveau prix unitaire ne sont pas encore disponibles. De plus, le nombre d'heures d'utilisation de la machinerie varie d'un hiver à l'autre. La répartition des sommes sera approximativement de 33% pour l'année 2015 et de 66% pour l'année 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de prolonger le contrat entraînerait l'obligation de lancer un appel d'offres et pourrait compromettre l'ouverture du site à temps pour la première tempête de neige de l'hiver 2015-2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-10

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2015-08-26



Dossier # : 1154631005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octoyer à Gaston Contant inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput pour un montant maximal de 1 856 691 \$ (taxes et contingences incluses) et à Groupe IMOG inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens pour un montant maximal de 1 515 601\$ (taxes et contingences incluses), Appel d'offres 15-14544, 3 soumissionnaires pour Armand-Chaput et 6 soumissionnaires pour Thimens.

Il est recommandé:
d'octroyer à Gaston Contant inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput pour un montant maximal de 1856 691 \$ (taxes et contingences incluses) et à Groupe IMOG inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens pour un montant maximal de 1 515 601 \$ (taxes et contingences incluses), AO 15-14544, 3 soumissionnaires pour Armand-Chaput et 6 soumissionnaires pour Thimens.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-31 11:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154631005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octoyer à Gaston Contant inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput pour un montant maximal de 1 856 691 \$ (taxes et contingences incluses) et à Groupe IMOG inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens pour un montant maximal de 1 515 601\$ (taxes et contingences incluses), Appel d'offres 15-14544, 3 soumissionnaires pour Armand-Chaput et 6 soumissionnaires pour Thimens.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements pour favoriser l'efficacité dans les opérations d'élimination de la neige. Ainsi, la ville centre, de par le Service de la concertation des arrondissements, est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 3009 0336 - Accorder un contrat à Gaston Contant inc. pour l'entassement de la neige sur le lieu d'élimination Armand-Chaput - Hivers 2010-2015, pour un montant total approximatif de 2 518 226,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro RP-TP10-03 - 3 soumissionnaires

DESCRIPTION

Les contrats consistent à exploiter et entretenir les lieux d'élimination de la neige (LEN) Armand-Chaput et Thimens afin d'assurer, en tout temps, le bon état du site ainsi que l'espace nécessaire à l'entreposage de la neige et à la libre circulation des camions affectés au transport de la neige.

Les contrats, valides pour quatre ans, incluent une prolongation possible d'une année.

Le LEN Thimens était auparavant exploité en régie.

JUSTIFICATION

Pour le LEN Armand-Chaput:

La Ville ne possède pas les ressources humaines et matérielles pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires. L'emploi d'une souffleuse haute puissance pour l'entassement de la neige est requise puisqu'une souffleuse de puissance normale ne peut atteindre les hauteurs nécessaires.

La valeur du contrat est inférieure de 21% par rapport à l'estimation.

Cette estimation était basée sur le prix unitaire du précédent contrat, majoré pour refléter l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et l'augmentation des prix du carburant. Contre toute attente, l'appel d'offres a permis non seulement d'obtenir un prix unitaire plus bas que celui qui était en vigueur l'hiver dernier, mais également inférieur à celui qui avait été soumis lors de l'appel d'offres de 2010.

Soumissions	Prix soumis (avec taxes)
Gaston Contant inc.	1 582 170,98 \$
Cap Excavation inc.	1 961 588,48 \$
Y & R Paquette inc.	2 162 679,75 \$
Dernière estimation	2 003 324,40 \$
Coût moyen des soumissions reçues	1 902 146,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	20,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	580 508,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	36,7%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-421 153,42 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-21,0%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	379 417,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	24,0%

Pour le LEN Thimens:

Dans un objectif d'optimisation, la Ville a voulu tester le marché pour l'exploitation du LEN Thimens. Le prix unitaire ainsi obtenu est inférieur de 44% par rapport au prix unitaire antérieur lors de l'exploitation en régie. Cette comparaison inclut l'amortissement des équipements ainsi que l'entretien. De plus, la souffleuse haute puissance qui était utilisée à Thimens pourra être réutilisée dans d'autres sites, notamment pour combler les besoins immédiats au LEN St-Michel.

Comme il n'y avait jamais eu d'appel d'offres pour la gestion du LEN Thimens, le meilleur comparable était le LEN Newman. L'estimation de la valeur du contrat a donc été basé sur le prix payé l'hiver dernier pour la gestion du LEN Newman, majoré pour refléter l'indice des prix à la consommation. Aucune majoration n'a été prise en compte pour le prix du carburant étant donné que ce dernier a diminué en 2015 par rapport à 2014.

Au final, la valeur du contrat est inférieure de 23% par rapport à l'estimation. L'appel d'offres a permis d'obtenir un prix unitaire de 0,5875\$ / mètre cube tandis que le prix unitaire en vigueur pour le LEN Newman l'hiver dernier était de 0,75\$ / mètre cube.

Soumissions	Prix soumis (avec taxes)
Groupe IMOG inc.	1 291 514,18 \$
Roxboro Excavation inc.	1 384 942,86 \$
Les entreprises Canbec construction inc.	1 512 445,54 \$
Gaston Contant inc.	1 534 428,76 \$
Environnement routier NRJ inc.	1 536 627,08 \$
3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant (194)	1 626 758,28 \$
Dernière estimation	1 681 716,33 \$
Coût moyen des soumissions reçues	1 474 854,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	14,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	335 244,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	26,0%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-390 202,15 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-23,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	93 428,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	7,2%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat prévoit l'indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix à la consommation et du prix du carburant.

La répartition des crédits pour la durée du contrat détaillée ci-dessous. Elle inclut une estimation de l'augmentation des coûts annuels due à l'IPC (évaluée à 3%) et des contingences de 10%. L'estimation est basée sur 825 000 mètres cubes de neige par année pour Armand-Chaput et 478 000 mètres cubes pour Thimens.

LEN Armand-Chaput

Année	Contrat taxes incl.	Contingences	Total	Crédits requis
2015	131 834,40\$	13 183,44\$	145 017,84\$	132 420,61\$
2016	407 409,03\$	40 740,90\$	448 149,93\$	409 220,62\$
2017	419 631,30\$	41 963,13\$	461 594,43\$	421 497,24\$
2018	432 220,24\$	43 222,02\$	475 442,26\$	434 142,15\$
2019	296 806,07\$	29 680,61\$	326 486,67\$	298 125,85\$
Totaux	1 687 901,04\$	168 790,10\$	1 856 691,13\$	1 695 406,47\$

LEN Thimens

Année	Contrat taxes incl.	Contingences	Total	Crédits requis
2015	107 626,07\$	10 762,61\$	118 388,68\$	108 104,65\$
2016	332 564,90\$	33 256,49\$	365 821,39\$	334 043,69\$
2017	342 541,85\$	34 254,18\$	376 796,03\$	344 065,00\$
2018	352 818,10\$	35 281,81\$	388 099,91\$	354 386,95\$

2019 242 268,55\$ 24 226,86\$ 266 495,41\$ 243 345,83\$
Totaux 1 377 819,47\$ 137 781,95\$ **1 515 601,42\$** 1 383 946,12\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces contrats pour l'exploitation de deux LEN permettra d'entasser de la neige en provenance des rues et des trottoirs. Ultimement, ceci contribue à la sécurité des déplacements des piétons et automobilistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 1er novembre 2015
Fin du contrat: 31 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-26

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2015-08-28

CE : 20.006

2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151415013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$, taxes incluses pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables accordé à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, (CA13 19 0279) et se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$, taxes incluses

Il est recommandé

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables accordé à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, (CA13 19 0279);

De se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$ taxes incluses;

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-04 13:10

Signataire :

Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1151415013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 15 985.36 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables accordé à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, (CA13 19 0279) et se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour un montant de 611 478.48 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 1 216 283.64 \$ à 1 843 747.48 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Lachine a octroyé en 2013 un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2015. Ce contrat prévoit trois options de renouvellement pour une période d'une année chacune.

La compétence en cette matière relève du conseil de la Ville, lequel s'est déclaré compétent, le 25 novembre 2014, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal souhaite utiliser l'option de renouvellement prévue au contrat en vigueur pour desservir le territoire de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1126 - 1144631004 (25 novembre 2014)- Déclarer le conseil compétent jusqu'au 31 décembre 2016 en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA13 19 0279 - 1132324039 (9 septembre 2013) - D'octroyer à la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres public numéro 13-13101, un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015, avec option de renouvellement pour trois années, au montant total de 1 216 283,64 \$;

DESCRIPTION

Il s'agit dans un premier temps d'autoriser une dépense additionnelle de 15 985.36 \$ pour se conformer aux dispositions du contrat qui prévoient un ajustement automatique annuel des prix unitaires en fonction de l'indice des prix à la consommation et du nombre réel des unités de logements desservies par la collecte des matières recyclables. Il s'agit de plus pour le conseil municipal de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat de collecte et le transport des matières recyclables octroyé à l'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

JUSTIFICATION

L'article 5 de la section III - clauses administratives particulières du devis prévoit l'option de reconduire le contrat pour une (1) année additionnelle à la fois aux mêmes conditions, pour un maximum de 3 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période (1er octobre 2015 au 30 septembre 2016)

Coût avant taxes: 545 739.37 \$

Coût total: 627 463.84 \$

Crédits: 572 958.12 \$

Dépense 2015 (Dépense additionnelle + période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2016)

Imputation:

2410.0010000.301462.04321.54503.014401.0000.000000.000000.000000.00000

Coût avant taxes: 146 862.34 \$

Coût total: 168 854.98 \$

Crédits: 154 187.10 \$

DA : 397575

BC 1019521

Dépense 2016 (période du 1er janvier au 30 septembre 2016)

Imputation: à venir

Coût avant taxes: 398 877.03 \$

Coût total: 458 608.86 \$

Crédits: 418 771.02 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement favorise la pratique d'une gestion responsable des ressources et encourage le recyclage des matières résiduelles sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat en vigueur vient à échéance le 30 septembre 2015. À défaut d'utiliser l'option de prolongation du contrat, le conseil devra aller en appel d'offres et le territoire de l'arrondissement risque de ne pas être desservi pour quelques mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour une période d'une année à compter du 1^{er} octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Alain LEDUC)

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Lilian ODONNAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne PIETTE
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Christophe ASHKAR
directeur

Le : 2015-08-28

**Dossier # : 1151415014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 108 378,47 \$, taxes incluses pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc., et prolonger le contrat pour une période de 2 mois, soit du 1er octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664,93 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 3 442 711,57 \$ à 3 882 754,97 \$, taxes incluses

Il est recommandé

D'autoriser une dépense additionnelle de 108 378,47 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc.;

De prolonger le contrat pour une période de deux mois, soit du 1er octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664,93 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 3 442 711,57 \$ à 3 882 754,97 \$ taxes incluses;

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-04 13:09

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1151415014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 108 378.47 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc., et prolonger le contrat pour une période de deux mois, soit du 1er octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664.93 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant du contrat de 3 442 711.57 \$ à 3 882 754.97 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a octroyé en 2010 à Enlèvement de déchets Bergeron inc. un contrat pour la collecte et le transport des déchets et des résidus verts pour une période de deux ans. Ce contrat a été renouvelé en 2013 pour une autre période de deux ans, soit du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2015.

Une dépense additionnelle doit être autorisée pour le contrat en cours en raison d'un ajustement des prix unitaires à l'IPC et des quantités inscrites au bordereau de soumission, pour refléter la réalité, tel que prévu au contrat.

De plus, la compétence en cette matière relève actuellement, du conseil de la Ville, lequel s'est déclaré compétent, le 25 novembre 2014, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal souhaite prolonger le contrat en vigueur pour desservir le territoire de l'arrondissement de Lachine, pour une période de deux mois, soit d'ici à l'octroi d'un contrat faisant présentement l'objet d'un processus d'appel d'offres public pour desservir plusieurs arrondissements, dont Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1126 - 1144631004 (25 novembre 2014)- Déclarer le conseil compétent jusqu'au 31 décembre 2016 en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA14 19 0382 - 1141415030 (8 décembre 2014)- Autoriser une dépense additionnelle au montant total de 88 465,98 \$, payable à la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc., dans le cadre du contrat octroyé pour la cueillette et le transport des déchets, majorant ainsi le contrat total de 3 354 245,59 \$ à 3 442 711,57 \$, toutes taxes incluses

CA13 19 0280 - 1132324031 (9 septembre 2013)- Cueillette et transport des déchets

- Option de renouvellement du contrat octroyé à Enlèvement de déchets Bergeron inc. pour une période de deux (2) ans, soit du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2015 pour un montant de 3 354 245.59 \$, taxes incluses.

CA13 19 0332 - 1132324045 (26 novembre 2013)- Autoriser une dépense additionnelle au montant total de 109 921.06 \$, payable à la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc., dans le cadre du contrat octroyé pour la cueillette et le transport des déchets, majorant ainsi le contrat total de 4 245 248.90 \$ à 4 355 169.96 \$, taxes incluses.

CA13 19 0210 - 1132324028 (9 septembre 2013)- Autoriser une dépense additionnelle au montant de 361 119.81 \$ taxes incluses, au contrat de cueillette et transport des déchets à la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc. pour les années 2012 et 2013, majorant ainsi le contrat total de 3 861 967.56 \$ à 4 223 087.37 \$, taxes incluses.

CA10 19 0416 - 1102356062 (6 décembre 2010)- Octroyer un contrat à la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron Inc. au montant de 3 767 514,00 \$, taxes incluses, pour la cueillette et transport des déchets pour une période de 33 mois, soit du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2013.

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser une dépense additionnelle de 108 378.47 \$, représentant l'augmentation des coûts unitaires de collecte et de transport en fonction de l'indice des prix à la consommation et l'augmentation des quantités des levées pour conteneurs de matériaux secs sous-estimées. Cette dépense additionnelle est prévue à la clause 7 du contrat en vigueur.

Dans un deuxième temps, il s'agit de prolonger le contrat pour une période de deux mois, pour un montant de 331 664.93 \$. Le fournisseur accepte de prolonger le contrat pour cette période aux conditions actuelles du contrat.

JUSTIFICATION

L'augmentation de la dépense est une conséquence directe et automatique de la clause d'ajustement annuel des prix unitaires. Ces ajustements ont été faits pour la première année de prolongation, il doit maintenant être fait pour la deuxième année.

Un processus d'appel d'offres public est en cours pour les contrats d'enlèvement et de transport des matières résiduelles. Il vise à desservir plusieurs arrondissements à compter du 1^{er} décembre 2015. Le contrat en vigueur à Lachine venant à échéance au 30 septembre, la prolongation du contrat permet de couvrir la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'imputer cette dépense comme suit:

Collecte et transports des déchets

Imputation:

2410.0010000.301462.04311.54503.014400.0000.000000.000000.000000.000000

Coût avant taxes: 347 573.85 \$

Coût total: 399 623.03 \$

Crédits: 364 909.09 \$

Résidus verts

Imputation:

2410.0010000.301462.04331.54503.014481.0000.000000.000000.000000.000000

Coût avant taxes: 35 155.79 \$

Coût total: 40 420.37 \$

Crédits: 36 909.18 \$

D.A.: 397908

B.C.: 1019521

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans prolongation de contrat, le territoire de Lachine ne sera pas desservi pour une période de deux mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour une période de deux mois à compter du 1^{er} octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Alain LEDUC)

Avis favorable :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne PIETTE
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Christophe ASHKAR
directeur

Le : 2015-08-28

CE : 20.009
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154956009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 706 228,07 \$ taxes incluses pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6778;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-11 10:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154956009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement du secteur Papineau sud et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Le secteur Papineau est constitué du grand plateau qui sépare le centre du CESM (en dépression) de l'avenue Papineau. Il accueille déjà le centre récréatif Le TAZ et le Centre de soccer de Montréal actuellement en construction dans sa moitié nord. Dans le cadre de ce projet, l'aménagement complet de sa moitié sud permettra de finaliser le développement de cette façade du CESM et de se doter d'un vaste lieu d'entrée depuis l'avenue Papineau. Il est important de considérer que l'avenue Papineau fera l'objet d'un projet de réaménagement durant la même période et que les deux projets s'élaboreront de concert.

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 22 juin 2015 et s'est terminé 24 jours plus tard, soit le 15 juillet 2015 afin de considérer les jours fériés du 24 juin et du 1er juillet. Les soumissions ont été ouvertes le 15 juillet 2015, à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits. Ces addenda, émis respectivement le 7 juillet 2015 et le 9 juillet 2015, visaient à préciser davantage la nature des travaux et à apporter des corrections au bordereau des prix. Les différents addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 12 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0556 - 8 avril 2015 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour trois projets distincts, soit les travaux de mise en oeuvre du secteur Papineau sud; les travaux d'aménagement du secteur Papineau sud et le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures

CE 15 0249 - 11 février 2015 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESH dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

CG 14 0413 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA + pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13646 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le projet prévoit l'aménagement complet de la portion sud du secteur Papineau, soit entre la rue Barnabé-Larocque au sud et l'avenue Émile-Journault au nord, aux abords de l'avenue Papineau.

Le projet prévoit les travaux suivants :

- la démolition et l'enlèvement d'équipements désuets et de matériaux entreposés sur le site;
- la récupération de pavés de granit utiles aux projets à venir dans le Vieux-Montréal et sur le mont Royal;
- des travaux d'arboriculture;
- le nivellement du site;
- l'aménagement d'un jardin pluvial permettant de gérer à la source une partie des eaux de ruissellement;
- l'aménagement d'un réseau de sentiers multifonctionnels dédiés aux piétons et aux cyclistes;
- l'aménagement d'une place d'accueil en pavés comprenant un abri contre le soleil et les intempéries et du mobilier urbain;
- l'installation d'équipements de mobilier : bancs, corbeilles de récupération et à déchet, tables à pique-nique, supports à vélos, fontaines à boire;
- l'installation de lampadaires ainsi que de conduits en vue de la mise en place d'un réseau Wi-Fi;
- l'engazonnement et l'ensemencement du site;
- la plantation d'arbres et d'arbustes.

Le projet inclut également une partie des travaux qui étaient initialement prévus à l'appel d'offres public 15-6744. Il a été convenu d'annuler cet appel d'offres en raison d'un écart de

prix trop important entre les soumissions reçues et, également, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation préliminaire des coûts. L'appel d'offres public 15-6744 visait des travaux sur le même site et, tout particulièrement, la démolition et l'enlèvement d'équipements désuets et de matériaux entreposés sur le site, la récupération de pavés de granit utiles aux projets à venir dans le Vieux-Montréal et sur le mont Royal et des travaux d'arboriculture. Bien qu'il était prévu que ces travaux soient réalisés préalablement, il est possible de les intégrer au présent appel d'offres et de respecter l'échéancier.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle de sols contaminés et d'infrastructures anciennes de béton.

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 12 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- Aménagement Côté Jardin inc.
- Bau-Québec Itée
- Entreprises Daniel Robert inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.
- Les Entreprises Berthier inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Néoelect inc.
- Pavage Chenail inc.
- Ramcor Construction inc.
- Rocvale inc.
- Super Excavation inc.

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des 12 preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission conforme, soit 25 % des preneurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant taxes	Contingences incluant taxes	Total incluant taxes
Aménagement Côté Jardin inc.	5 938 166,78 \$	593 816,68 \$	6 531 983,46 \$
Super Excavation inc.	7 759 678,85 \$	775 967,88 \$	8 535 646,73 \$
Ramcor Construction inc.	8 022 530,09 \$	802 253,01 \$	8 824 783,10 \$
Dernière estimation réalisée	5 879 160,39 \$	587 916,04 \$	6 467 076,43 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			7 964 137,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			21,93 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 292 799,64 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	35,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	64 907,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	1,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 003 663,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	30,67 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 1 % à l'estimation réalisée par la firme consultante mandatée pour la conception du projet. Cet écart de prix est jugé acceptable.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

Puisque ce contrat d'exécution de travaux a une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre le prix déposé par l'adjudicataire et la seconde soumission est supérieur à 20 %, il doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Le numéro d'identifiant à l'AMF du plus bas soumissionnaire conforme est le 2700029858.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 531 983,46 \$ taxes incluses, incluant un montant de 593 816,68 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale est donc de 6 706 228,07 \$, car le montant requis pour les dépenses incidentes est de 174 244,61 \$ taxes incluses. Les incidences représentent 2,6 % de la valeur du contrat. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 6 123 680,10 \$ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Le budget est priorisé au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - DGA Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 32125 - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel - 13 35400 010, SIMON no 147470 - Couronne - Secteur Papineau sud - Travaux

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet prévoit l'aménagement d'un jardin pluvial permettant de gérer à la source une partie de l'eau de ruissellement et de contribuer ainsi à l'amélioration de sa qualité, à la

réduction des rejets à l'égout et au report dans le temps du débit de pointe lors de précipitations importantes. De plus, le projet respecte les conditions imposées par le règlement C-1.1 pour la gestion des eaux pluviales.

Dans ce même esprit, le projet prévoit une place d'accueil dotée de pavés perméables et des ouvrages favorisant l'infiltration afin de contribuer à la recharge de la nappe phréatique et à la réduction des rejets.

Le projet prévoit la plantation de 200 arbres feuillus et conifères, augmentant ainsi la canopée du site. Une diversification des essences a été prévue afin de réduire les impacts lors d'infestation, comme c'est le cas actuellement avec l'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat pour les travaux d'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du CESH devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions favorables de réalisation du projet et, ainsi, pouvoir l'inscrire parmi les legs aux Montréalais pour le 375^e anniversaire de Montréal qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 2 septembre 2015
Conseil municipal : 21 septembre 2015
Conseil d'agglomération : 24 septembre 2015
Octroi du contrat : 28 septembre 2015
Début des travaux : 1^{er} octobre 2015
Fin des travaux : 15 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Robert GERVAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Luc BORNAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Guy TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GUAY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-08-11



Dossier # : 1154956011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 441 231,05 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la firme Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6747 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-12 12:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154956011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Adjacent à l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement du secteur Papineau sud et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

La couronne comprend 17 entrées et un sentier multifonctionnel de 5,5 km (la Boucle) qui permet de relier le parc aux quartiers voisins. Le présent contrat concerne l'aménagement des entrées Lecocq et Charton, le réaménagement des entrées Louvain Ouest, Émile-Journault Est et 2e avenue et la réfection du sentier multifonctionnel entre ces entrées. Les travaux permettront de bien desservir les installations le long de l'avenue Papineau (Taz et Stade de soccer), d'harmoniser l'interface entre le parc et l'avenue Papineau, également en réfection, et d'assurer une meilleure connexion avec le secteur du boisé qui sera également ouvert à la population en 2017.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 22 juin 2015 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 13 juillet 2015, afin de considérer les jours fériés du 24 juin et du 1er juillet. Les

soumissions ont été ouvertes le 13 juillet 2015, à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits. Le premier addenda, émis le 30 juin 2015, visait à répondre aux questions à propos de la gestion des sols sur le site, des dimensions des fosses d'arbres à réaliser, des zones où la fondation granulaire doit être réalisée, de la localisation des corbeilles à déchets et des clôtures à enlever. Le deuxième addenda, émis le 7 juillet 2015, visait à répondre aux questions concernant la fourniture de poussière de pierre, la réparation du gazon sous les arbres transplantés, l'élimination de la poussière de pierre existante et des éclaircissement quant aux préséances et à la compréhension du cahier des charges. Les deux addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres. Les changements apportés aux plans ont eu un impact mineur sur l'évaluation des prix.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 8 janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 1004 - 27 mai 2015 - Autoriser le lancement des appels d'offres pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)
CE 15 0249 - 11 février 2015 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal"

DESCRIPTION

Dans le secteur Papineau Nord, le projet prévoit l'aménagement des entrées Lecocq et Charton et le réaménagement de l'entrée Louvain Ouest. Dans le secteur Iberville Sud, les entrées Émile-Journault Est et 2e avenue seront réaménagées. Dans ces deux secteurs, une réfection de la voie polyvalente sera faite, de même que dans une portion près du centre administratif du CESM où une érosion importante nuit aux usagers. Les travaux comprennent la préparation du site, la construction des sentiers, l'aménagement des intersections avec les trottoirs des rues, l'aménagement de haltes de repos, l'installation de mobilier et des bases et des conduites d'éclairage et d'éléments de signalisation. Le tout sera complété par de la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces. Les travaux seront terminés en décembre 2016, mais l'installation du mobilier se fera au printemps suivant afin d'avoir un site impeccable pour l'inauguration en 2017.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle de sols contaminés et de la proximité de plusieurs chantiers desquels les travaux seront réalisés simultanément.

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 23 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat. Parmi ceux-ci, 11 entrepreneurs généraux, conformes, ont déposé leur soumission.

Les preneurs du cahier des charges sont :

Entrepreneurs généraux :
- Systèmes Urbains Inc.

- Aménagement Pavatech (2633-2312 Québec Inc)
- Le Groupe Vespo
- Aménagement Côté Jardin Inc.
- Urbex construction Inc.
- LV Construction
- Entreprises Daniel Robert Inc.
- Entreprises C.Dubois Inc.
- Aménagements Sud-Ouest
- Les Excavations Super Inc.
- Bau-Québec Ltée
- Construction Morival
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
- Les Entreprises Berthier Inc.
- Les Entreprises Ventec Inc.
- Les Terrassements Multi-Paysages Inc.
- Ramcor Construction Inc.
- NMP Golf Construction Inc.
- P.N.G Projets d'aménagements Inc.
- Salvex Inc.

Sous traitants :

- Girard & Girard Inc.
- Installume Inc.

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des 21 entrepreneurs généraux preneurs du cahier des charges, 11 ont déposé une soumission conforme, soit 52,38 % des preneurs.

Lors de l'ouverture de soumission, le 2e soumissionnaire, selon les prix présentés, était LV Construction. Toutefois, une erreur dans le calcul des contingences a été notée lors de l'analyse des soumissions. Le montant inscrit pour les contingences représentait 1% du montant total, alors que le pourcentage exigé au bordereau est de 10 %. Le montant inscrit au bordereau était de 20 989,26 \$, alors qu'il aurait dû être de 209 971,80 \$. La correction modifie le prix total de la soumission et place l'entrepreneur au quatrième rang avec un montant total corrigé de 2 655 565,85 \$.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Le Groupe Vespo	2 163 788,17 \$	216 378,82 \$	2 380 168,98 \$
Aménagement Côté Jardin Inc.	2 287 993,90 \$	228 799,39 \$	2 516 793,29 \$
Urbex construction Inc.	2 389 466,79 \$	238 946,68 \$	2 628 413,47 \$
LV Construction	2 414 150,77 \$	241 415,08 \$	2 655 565,85 \$
Entreprises Daniel Robert Inc.	2 473 236,42 \$	247 323,64 \$	2 720 560,07 \$
Entreprises C.Dubois Inc.	2 503 306,73 \$	250 330,67 \$	2 753 637,39 \$
Aménagements Sud-Ouest	2 518 699,84 \$	251 869,98 \$	2 770 569,82 \$
Les Excavations Super Inc.	2 571 857,61 \$	257 185,76 \$	2 829 043,37 \$
Bau-Québec Ltée	2 964 150,93 \$	296 415,09 \$	3 260 566,01 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	3 006 933,01 \$	300 693,30 \$	3 307 626,31 \$
Ramcor Construction Inc.	3 088 814,87 \$	308 881,49 \$	3 397 696,36 \$
Dernière estimation réalisée	3 081 496,71 \$	308 149,67 \$	3 389 646,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 838 240,08 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	19,25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 017 527,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	42,75 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-1 009 477,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-29,78 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	136 624,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,74 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 29,78 % à l'estimation réalisée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVM). Cet écart de prix est conforme aux observations des prix soumis depuis janvier 2012 et illustre une baisse de 20 à 33 % par rapport aux prix du marché, tels que répertoriés durant les années précédentes. Les facteurs qui peuvent expliquer l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire et l'estimation initiale sont :

- la situation économique actuelle force les entreprises à soumettre des prix agressifs pour avoir une part du marché;
- la localisation du CESM près des voies importantes de circulation permet aux entrepreneurs un gain de temps dans les déplacements qu'ils doivent effectuer entre le site du projet et les fournisseurs;
- les travaux de remblais-déblais sont gérés sur place, ce qui représente une économie de temps et de transport pour l'entrepreneur;
- à l'exception des travaux en électricité, la majorité des travaux seront réalisés principalement par l'entrepreneur général, ce qui réduit les coûts reliés à l'embauche et à la gestion des sous-traitants.

Les contingences ont été fixées à 10 % à la suite des sondages préliminaires qui ont révélé la présence de sols contaminés. Les travaux pour la restauration des sols se feront sur une base unitaire. Il est possible que les quantités identifiées au bordereau soient plus importantes.

Les incidences représentent 3 % du contrat total, soit 61 062,07 \$, taxes incluses. Ce montant couvrira les frais de gestion (laboratoire et contrôle de qualité), les panneaux de chantier et l'achat du mobilier urbain auprès des ateliers municipaux (voir le tableau en pièces jointes pour la répartition des incidences).

Par ailleurs, l'analyse des soumissions a mis en lumière des écarts importants dans les volets suivants : protection des végétaux, restauration des sols, terrassement, excavation et remblayage, ensemencement hydraulique, surfaces en gravier et empierrement, pavages en asphalte et bétonnage pour aménagements extérieurs. Ceci implique qu'une surveillance accrue sera nécessaire lors de l'exécution de ces tâches pour s'assurer que les termes du cahier des charges ont bien été compris et qu'ils seront appliqués par l'entrepreneur à la satisfaction de la Ville.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait

pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le numéro d'identifiant à l'AMF du plus bas soumissionnaire conforme est le suivant : 2700022622.

Puisque ce contrat d'exécution de travaux a une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre l'estimation réalisée et le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à 20 %, il doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût brut du projet est évalué à 2 441 231,05 \$, soit le coût du contrat de construction (2 380 168,98 \$ incluant les contingences et les taxes) et le coût des incidences (61 062,07 \$ incluant les taxes). Ce coût moins la ristourne de TPS et de TVQ est de 2 229 169,34 \$. Le budget est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - DGA Qualité de vie et l'imputation est la suivante :

Information budgétaire : Programme 32125 - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel - sous-projet no 13 35400 005, SIMON no 147469

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) qui est de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de gestion des eaux de surface, de revêtement, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

Le projet prévoit la plantation de plus de 120 arbres feuillus, 3 100 arbustes et graminées, et de l'ensemencement de mélanges de fleurs vivaces et de gazon. Ceci augmentera la canopée végétale qui recouvre le site. Une diversification des essences a été prévue afin de réduire les impacts lors d'infestation et de maladie. L'ensemble de ces interventions vise à améliorer la qualité de vie des utilisateurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La période des travaux entraînera des inconvénients d'accessibilité à la voie polyvalente du CESM, mais la mise en place d'une signalisation de contournement est prévue pour la durée du chantier de façon à minimiser les impacts sur les usagers.

Le processus d'octroi du contrat pour les travaux d'aménagement des entrées - Lot 1 devra être complété dans les meilleurs délais afin de bien mettre en place les conditions de réalisation du projet et ainsi pouvoir l'inscrire parmi les legs aux Montréalais pour le 375^e anniversaire de Montréal, qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus d'octroi pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications sera réalisée avant le début des chantiers, comme convenu avec le Service des communications et en collaboration avec l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et le Service de l'environnement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux d'aménagement des entrées Louvain ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1)
Comité exécutif : 2 septembre 2015
Conseil municipal : 21 septembre 2015
Conseil d'agglomération : 24 septembre 2015
Octroi du contrat : 28 septembre 2015
Début des travaux 1er octobre 2015
Fin des travaux : 12 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux documents d'appel d'offres. De plus, une clause a été insérée dans le cahier des charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Le présent dossier respecte les encadrements et les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Luc BORNAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Guy TRUDEL)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Robert GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne L'HEREAULT
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Le : 2015-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-08-12



Dossier # : 1156316011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 532 076,29 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur des marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Ramcor construction Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 483 336,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6429;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-25 19:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies est situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à l'extrémité est de l'île de Montréal. Il s'agit d'un vaste espace vert de 249 hectares en milieu urbain qui s'étend de la rivière des Prairies jusqu'au fleuve. Il reçoit annuellement plus de 100 000 visiteurs. Ce parc-nature a comme mission la conservation, l'éducation à l'environnement et les loisirs de plein air. Il est reconnu pour la grande diversité de ses écosystèmes soit le champ, la friche, la forêt jeune, la forêt mature, de même que des marais, des prairies humides et des forêts marécageuses. Cette mosaïque de milieux assure une richesse exceptionnelle tant au point de vue de la faune que de la flore. Ce parc-nature offre donc un riche héritage naturel, mais aussi une multitude d'activités de plein air.

Le secteur des Marais est situé dans la portion nord du parc-nature en bordure de la rivière des Prairies et du boulevard Gouin. Il est caractérisé par la présence d'une chaîne de marais qui communiquent entre eux par gravité naturelle pour finir leur course dans la rivière. Ce secteur est composé majoritairement de milieux humides qui attirent une très grande variété d'oiseaux et qui en fait un endroit très fréquenté par les amateurs d'ornithologie. C'est donc un site de choix pour l'interprétation de la faune aviaire dans la région métropolitaine.

Dans le secteur des Marais, il existe présentement quatre passerelles et un belvédère vétustes. Deux des quatre passerelles, dont une avec un belvédère, présentent des bris majeurs de structure. Elles sont actuellement condamnées et fermées aux visiteurs. Les deux autres passerelles ont des garde-corps qui ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. De plus, elles ne permettent pas l'accès des personnes à mobilité réduite. Il

n'existe également pas de sentiers aménagés de façon formelle dans ce secteur, mais seulement des tracés en terre battue partiellement herbacés et minimalement entretenus qui traversent des milieux humides. En période printanière ou lors de pluie abondante, ces zones sont inondées et cela incite les visiteurs à improviser des voies de contournement dans le milieu naturel. Dans le secteur des Marais se trouve un barrage en bois. Celui-ci est dans un état de pourriture avancé et il n'est plus fonctionnel depuis plusieurs années. La fragilité de ce barrage met en péril la chaîne de marais puisqu'il retient l'ensemble de l'eau des marais qui s'écoule vers la rivière des Prairies.

Étant donné que les travaux prévus dans ce projet se situent en milieux humides et inondables reliés à la rivière des Prairies, il est obligatoire de tenir compte de la réglementation applicable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et d'en obtenir un certificat d'autorisation. Un certificat d'autorisation du Ministère est en préparation pour ce projet et sera émis en septembre 2015. La réalisation des travaux de ce projet est de ce fait contrainte à l'intérieur de la période limitée et réglementée par le Ministère, soit du 1^{er} septembre au 1^{er} mars. De plus, en raison de la grande présence d'oiseaux dans le secteur des Marais, ce projet doit respecter la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et la réalisation des travaux en est restreinte du 1^{er} septembre au 1^{er} mars. Sous ces deux conditions, un arrêt des travaux est donc prévu au projet, pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2016.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 3 août 2015 et s'est terminé 17 jours de calendrier plus tard, soit le 19 août 2015. L'ouverture des soumissions a été faite le 19 août 2015 à 14 heures. L'appel d'offre public a été publié dans le journal "La Presse" la première journée et sur le site Internet de la Ville de Montréal et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 15 janvier 2016.

Un addenda a été émis le 14 août 2015, afin d'ajouter au cahier des charges les études géotechniques effectuées dans le secteur visé par les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet consiste en l'aménagement d'un belvédère, d'une passerelle et d'un ouvrage de contrôle des eaux, construits selon les exigences du MDDELCC. Ce projet permettra de répondre aux besoins des usagers en favorisant leur sécurité et leur accessibilité tout en protégeant l'environnement naturel du secteur de Marais.

L'aménagement permettra dans son ensemble de contrôler les accès des visiteurs vers le grand marais, protégeant par conséquent la flore environnante et la faune qui l'habite. Le nouveau belvédère sera positionné en bordure du marais, en prenant compte à la fois de la protection du milieu, ainsi que des besoins des amateurs d'ornithologie. Son implantation favorisera une accessibilité adéquate aux visiteurs, de même que l'observation de la faune sans nuisance. La nouvelle passerelle sera positionnée de façon à amener discrètement les visiteurs vers le belvédère, minimisant ainsi l'impact de leur présence sur le milieu tout en favorisant l'activité d'observation de la faune. La restauration de l'ouvrage de contrôle des eaux contribuera non seulement au maintien du niveau de l'eau dans la chaîne de marais, mais également à la conservation des composantes naturelles qui caractérisent le secteur.

L'aménagement de sentiers bien délimités réduira significativement les risques de dégradation du milieu associés à un usage non balisé du site. Des plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces indigènes seront effectués au niveau terrestre, ainsi qu'en bordure du marais afin de réduire l'accès en rive des visiteurs. Les végétaux viendront également stabiliser les pentes et contrôler l'érosion en bordure du marais. Les végétaux indigènes prévus au projet consolideront la flore du secteur.

Les interventions dans ce projet visent les objectifs suivants :

- Sécuriser le secteur des Marais en démolissant les quatre passerelles ainsi que le belvédère vétustes et dangereux pour les visiteurs du parc-nature.
- Préserver les marais existants et les différents habitats fauniques et floristiques qui les composent en aménageant un nouvel ouvrage de contrôle du niveau des eaux des marais.
- Aménager un parcours à accessibilité universelle incluant des sentiers bien délimités et une passerelle, donnant accès au secteur de façon sécuritaire tout en protégeant également le milieu naturel.
- Aménager un belvédère fonctionnel et sécuritaire qui permettra d'observer les différentes espèces aviaires qui fréquentent le secteur sans toutefois leur nuire ou les effrayer, particulièrement durant la période de nidification, tout en préservant la faune et la flore le milieu naturel existant;
- Répondre à la mission de conservation du milieu naturel de préservation de la valeur du site des parcs-nature tout en apportant un volet éducatif et récréatif en créant une structure accessible pour tous, fonctionnelle, sécuritaire et utilisable en toutes saisons pour les visiteurs autant les ornithologues et les herpétologues amateurs, ainsi que les randonneurs;
- Sensibiliser, conscientiser et éduquer les visiteurs à la valeur des espèces menacées dans le parc-nature et aux problématiques de conservation de ces dernières en aménageant un lieu pouvant accueillir des petits groupes de visiteurs et des organismes tel que GUEPE (Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement).

De façon générale et non limitative, les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont :

- La fourniture et l'installation de barrières d'eau;
- La mise en place d'un passage à gué;
- L'abattage et l'essouchage d'arbres et d'arbustes;
- Les travaux d'éradication de nerpruns;
- La démolition des quatre passerelles et un barrage en bois existants;
- La réalisation d'un ouvrage de contrôle des eaux;
- La mise en place d'éléments préfabriqués, de pieux forés et de murs en gabions;
- Les travaux de structure en acier, de menuiserie et de bétonnage;
- La mise en place d'un chemin de service et des sentiers piéton en criblure de pierre;
- Les travaux de réfection de surface en asphalte;
- La fourniture et l'installation de matelas et de rouleaux anti-érosion;
- Les travaux d'ensemencement;
- La plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces indigènes;
- La fourniture et l'installation de clôtures de protection des zones végétalisées;
- La fourniture et l'installation de différents types de panneaux.

Dans ce projet, les contingences sont évaluées à 15 % du coût estimé afin de couvrir les risques possibles de dépenses imprévues :

- La présence de roc lors de l'installation des pieux forés pour soutenir la structure de la passerelle et du belvédère;
- Le maintien délicat d'une zone sèche avec des barrières d'eau dans le marais afin de réaliser l'ouvrage de contrôle des eaux;
- La présence d'infrastructures souterraines non répertoriées.

Les incidences au montant de 48 739,75 \$, taxes incluses, sont réparties dans les catégories de dépenses suivantes :

- Frais de gestion du contrôle de la qualité des matériaux et des travaux;
- Frais de services professionnels pour la réalisation de panneaux d'interprétation;
- Achat de panneaux d'interprétation du milieu;
- Achat de panneaux explicatifs pour indiquer les zones en végétalisation;
- Achat de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours.

La liste du SÉAO indique 12 preneurs de cahier des charges, soit :

1. 3I entreprises
2. Aménagement Coté Jardin Inc.
3. Aménagements Sud-Ouest
4. Cusson-Morin Construction inc.
5. Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)
6. Entreprises Daniel Robert Inc.
7. Les Constructions et Pavage Jeskar
8. Les entreprises Ventec Inc.
9. LV Construction
10. P.N.G. Projets d'aménagements Inc.
11. Pavage Chenail
12. Ramcor Construction Inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 12 preneurs de cahier des charges, un seul a déposé une soumission, soit 8 % des preneurs. Les 11 preneurs n'ayant pas déposé de soumission représentent la différence, soit 92 %.

À la suite des vérifications auprès des preneurs de cahier de charges n'ayant pas déposé de soumission, les motifs de non dépôt de soumission sont les suivants :

- L'entrepreneur ne détenait pas la licence RBQ (Régie du bâtiment du Québec) qui était demandée au cahier des charges, soit la 1.5 Structure d'ouvrages de génie civil. Sur la totalité des 11 preneurs n'ayant pas déposés de cahiers des charges, 5 preneurs n'avaient pas cette licence;
- Le carnet de commande de l'entrepreneur était trop chargé pour y ajouter l'ampleur des travaux demandés aux documents de soumissions;
- L'entrepreneur a soumissionné sur un projet de plus grande envergure qui était simultanément en appel d'offres;
- L'appel d'offres a eu lieu au retour des vacances de la construction. En raison de la reprise des travaux, l'entrepreneur n'avait pas le temps de soumissionner sur un projet complexe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)

Ramcor construction Inc.	2 159 423,08 \$	323 913,47 \$	2 483 336,55 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR, le 13 août 2015	1 926 472,24 \$	288 970,84 \$	2 215 443,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			267 893,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			12 %

L'écart entre la soumission conforme et la dernière estimation est de 12 %. L'écart se situe en grande partie au niveau des coûts de réalisation du belvédère et de la passerelle. Les travaux de menuiserie, de bétonnage et de structure d'acier sont prévus en milieux humides et sont réglementés par le MDDELCC. Ces conditions de réalisation demandent un grande minutie et diverses mesures de protection de l'environnement.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 17 juin 2015 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Ramcor construction Inc. est le suivant 8288-5567-46.

L'octroi du contrat doit être étudié par la Commission d'examen des contrats, considérant que c'est un contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue à la suite de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 2 532 076,29 \$, taxes et incidences incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 2 312 123,16 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal - DGA - Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous projet fait partie du programme 34300 - Pointe-aux-Prairies - Réaménagement secteur des marais- Travaux, sous projet no 10 34315 100, SIMON no 131391 / Pointe-aux-Prairies - Réaménagement secteur des marais- Travaux

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation prévue au projet s'inscrit dans une démarche empreinte des principes liés au développement durable puisqu'elle est composée uniquement d'espèces indigènes et en partie déjà présentes dans le parc-nature. Une autre démarche est celle de concentrer la circulation des usagers dans des sentiers désignés, ce qui a pour objectif de préserver le patrimoine naturel du parc-nature.

Dans une optique de réutilisation des ressources, la grande partie des résidus provenant de l'abattage d'arbres seront redistribués sur le site (à l'exception des souches, des racines et de tous les débris de nerpruns, de vinaigriers et de frênes) :

- Les troncs et les branches seront déposés sur le site en débris ligneux au sol dans les aires ouvertes pour servir d'habitat faunique;

- Les débris de l'élagage d'arbrisseaux et d'arbustes seront déchiquetés en copeaux pour ensuite être répandus comme paillis dans les zones herbacées existantes ou en surface des lits de plantation projetés dans le contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un nouvel ouvrage de contrôle des eaux, le maintien du niveau de l'eau dans la chaîne de marais sera compromis, ainsi que la conservation de la faune et de la flore qui y habitent. Sans les marais, ce secteur perdrait toutes les composantes naturelles dont il tire son caractère unique et son nom.

Sans l'aménagement d'un nouveau belvédère et d'une nouvelle passerelle, le parc-nature ne peut offrir d'équipements sécuritaires et accessibles aux visiteurs, ainsi qu'un milieu plus adéquat pour la protection des espèces fauniques qui fréquentent le secteur de Marais. La dégradation des deux passerelles existantes encore utilisée se poursuivra et compromettra la sécurité des usagers qui les empruntent pour aller observer les oiseaux. En l'absence de sentiers aménagés, les usagers continueront à s'aventurer et à empiéter dans les zones naturelles sensibles dans le but d'observer la faune et la flore des marais, contribuant ainsi directement à la perturbation du milieu.

Sans l'ajout de nouveaux accès et sentiers aménagés dans le secteur des Marais, le milieu naturel se dégradera. Pour des raisons de sécurité, l'accès à toutes les passerelles existantes sera éventuellement fermé. De plus, les visiteurs à mobilité réduite ou avec poussette continueront à ne pas avoir accès à ce secteur et seront restreints dans leur déplacement dans le parc-nature.

La réalisation des travaux de ce projet est contrainte à l'intérieur de la période limitée du 1^{er} septembre au 1^{er} mars, ce qui est réglementée par le MDDELCC et vise à respecter la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Sans un octroi permettant de débuter les travaux dès octobre 2015, ce projet sera remis en septembre 2016 pour se terminer en mars 2018.

Durant le réalisation des travaux dans le secteur des Marais, certains accès aux usagers seront déviés temporairement à l'automne 2015, ainsi qu'à l'automne 2016. Il n'y aura cependant aucun déplacement d'activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 9 septembre 2015

Conseil municipal : 21 septembre 2015

Conseil d'agglomération : 24 septembre 2015

Octroi du contrat : septembre 2015

Début des travaux : octobre 2015

Arrêt des travaux en milieu humides : 1^{er} mars 2016 au 1^{er} septembre 2016

Fin des travaux : mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres et elles ont

été incluses au cahier des charges. De plus, une clause a été insérée dans le cahier des charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Cet octroi de contrat respecte les encadrements et les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal;
- Encadrement - Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid CHARTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-24

Jean-François NADON
Chef de division - Bureau de projets
d'aménagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-08-25



Dossier # : 1153482004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée, pour le réaménagement du terrain du Musée de Lachine - Dépense totale de 380 351,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5790 - 7 soumissionnaires - Contrat 14656.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 380 351,67 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain du Musée de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Bau-Québec Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 923,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5790;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-04 16:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1153482004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée, pour le réaménagement du terrain du Musée de Lachine - Dépense totale de 380 351,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5790 - 7 soumissionnaires - Contrat 14656.

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe muséologique de Lachine, situé au 110 chemin LaSalle dans l'arrondissement Lachine, est composé de 4 pavillons qui abritent des expositions et des collections ainsi qu'un kiosque. Ce complexe comprend le pavillon Benoît-Verdict construit dans les années 50, ainsi que les pavillons historiques de la Maison LeBer-LeMoynes, sa dépendance et la Laiterie datant de 1669 à 1671. En tant que musée reconnu, accrédité et classé, le Complexe muséologique de Lachine a l'obligation de respecter les normes muséologiques nécessaires à la conservation et à la sécurité des collections permanentes. Le présent projet porte sur le réaménagement du terrain du Musée de Lachine afin de régler le problème d'infiltration d'eau aux entrées des bâtiments par l'installation de systèmes de drainage et de pavés préfabriqués et d'améliorer la sécurité des lieux par l'ajout d'éclairage. Les plans et devis ont été réalisés par la firme Riopel et Associés, avec laquelle le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal « La Presse » et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 10 au 26 août 2015, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Un addenda a été émis pour la fourniture et l'installation d'une enseigne rétroéclairée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 08 14 mai 2014 - Approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée par les firmes Riopel et Associés, Nacev Consultants et Pasquin experts-conseils, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels dans le cadre du projet de protection de bâtiments corporatifs, pour une somme maximale de 253 392 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 08-10645.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Bau-Québec Ltée pour le réaménagement du terrain du Musée de Lachine.
 L'envergure des travaux se résume comme suit :

Tous les travaux en génie civil, en architecture du paysage et en électricité :

- terrassement, excavation et remblayage, lits de plantation;
- installation de drains français et autres dispositifs de drainage;
- fourniture et plantation de végétaux;
- fourniture et installation de pavés préfabriqués;
- fourniture et installation des bases et ancrages à luminaires;
- fourniture et installation de nouveaux poteaux et luminaires;
- fourniture et installation d'une enseigne rétroéclairée.

Les travaux contingents pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet équivalent à 15 % (45 642,20 \$).

Un montant de 10 % (30 428,13 \$) est réservé aux travaux incidents et servira à couvrir le coût des services de laboratoire ou autres services qui seront réalisés par des tiers en cours de réalisation des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, dix-sept (17) entreprises ou associations se sont procuré le cahier des charges :

- Aménagements Sud-Ouest
- APCHQ
- Bau-Québec Ltée
- Ceveco inc
- Enseignes Dominion
- Installume inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
- Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc
- Les Entreprises Ventec Inc.
- LV Construction
- Neoelect Inc.
- P.L.M. Électrique Inc.
- Super Excavation Inc.
- Systèmes Urbains Inc.
- Terrassements Multi-Paysages Urbex construction inc.
- Urbex construction inc.

Sept (7) soumissions ont été déposées :

Aménagements Sud-Ouest, Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc, Super Excavation inc, Les Constructions et Pavage Jeskar Inc et Urbex construction inc n'ont pas déposé de soumission par manque de temps. Enseigne Dominion, Installume inc, Neoelect Inc et Systèmes Urbains Inc n'ont pas déposé de soumission parce que ces entreprises se sont procuré le cahier des charges à titre de sous-traitants. L'association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) s'est procuré le cahier des charges pour informer leurs membres.

Les soumissions déposées par les entreprises Bau-Québec Ltée, Pavatech, Les Terrassements Multi-Paysages inc, Ceveco inc, Les entreprises de construction Ventec, LV Construction et Les Entrepreneurs Bucaro sont conformes aux exigences des documents

d'appel d'offres.

Soumissions conformes	Prix	Contingences de construction	Total
Bau-Québec Ltée	304 281,34 \$	45 642,20 \$	349 923,54 \$
Pavatech	307 903,05 \$	46 185,46 \$	354 088,51 \$
Les Terrassements Multi-paysages inc.	311 356,11 \$	46 703,42 \$	358 059,53 \$
Ceveco Inc.	336 631,05 \$	50 494,66 \$	387 125,71 \$
Les Entreprises de construction Ventech inc.	345 269,93 \$	51 790,49 \$	397 060,41 \$
LV Construction	368 719,52 \$	55 307,93 \$	424 027,45 \$
Les Entreprises Bucaro	457 401,59 \$	68 610,24 \$	526 011,83 \$
Estimation du professionnel (réalisée à l'externe)	360 527,11 \$	54 079,07 \$	414 606,17 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			399 470,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			14,16 %
Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			176 088,29 \$
Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100			50,32 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 64 682,63 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			-15,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)			4 164,97
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse conforme (%) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme X 100			1,19 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Bau-Québec Ltée est 15,6 % (64 682,63 \$) plus bas que l'estimation des professionnels. L'architecte explique cet écart par une surévaluation des coûts estimés par l'architecte paysagiste pour le pavé préfabriqué (93 500 \$ versus 56 000 \$ - moyenne des soumissions).

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Bau-Québec Ltée qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe).

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 380 351,67 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 304 281,34 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 45 642,20 \$ taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 30 428,13 \$, taxes incluses (voir pièce jointe).

La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront planifiés de façon à minimiser les impacts sur les activités au Musée de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les visiteurs seront informés par les responsables du Musée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : septembre 2015

Réalisation des travaux : octobre à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Euloge AMOUSSOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim
Direction gestion des projets de développement
et de maintien des actifs immobiliers

Approuvé le : 2015-09-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint - Services
institutionnels/
Directeur de service par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-09-04



Dossier # : 1157014001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 976 440, 04 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 406 133,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10180 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 96,88 % par l'agglomération pour un montant de 11 602 664,09 \$, et à 3,12 % par la ville centre pour un montant de 373 775,95 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-21 14:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1157014001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, trois conduites d'agglomération assurent l'alimentation en eau potable dans l'axe est-ouest de la zone de distribution 1. La zone 1, située à une élévation inférieure à 45 mètres, comprend la partie sud et sud-est de l'île de Montréal. L'expérience, ainsi que les simulations hydrauliques du réseau d'aqueduc, ont montré une problématique de baisses de pression importantes lors de la fermeture d'une de ces trois conduites.

Les analyses hydrauliques ont démontré que pour assurer la flexibilité du réseau d'aqueduc dans le secteur de la zone de distribution 1, il est nécessaire de construire une nouvelle conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Duquesne. Le présent projet constitue le lot 1 de ce nouveau lien hydraulique et consiste à construire une nouvelle conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau.

Étapes faisant l'objet du présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Construction d'une conduite principale (Lot 1) dans l'axe de l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau	Octobre 2015	Août 2017

Étape à venir

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Construction d'une conduite principale (Lot 2) dans l'axe de l'avenue Pierre-de-Coubertin entre la rue Viau et la rue Duquesne	Juin 2018	Avril 2020

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 juin 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 15 juillet 2015. La durée de la publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 novembre 2015.

Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous), afin d'apporter certaines précisions sur le projet. L'estimation des coûts a été révisée en conséquence afin de tenir compte de certains ajouts:

Addenda	Date	Objets
# 1	30 juin 2015	Report de date d'ouverture à la demande des soumissionnaires du 8 juillet 2015 au 15 juillet 2015.
# 2	9 juillet 2015	Réémission de 10 plans et du devis de maintien de circulation. Questions et réponses des soumissionnaires.
# 3	13 juillet 2015	Questions et réponses des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, sur une longueur de 1435 mètres entre la conduite de 1200 mm existante de l'avenue Bourbonnière et la conduite 500 mm existante sur l'avenue Pierre-de-Coubertin située à l'est de l'intersection Pierre-de-Coubertin/Viau.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous:

- la construction d'une section d'environ 1200 mètres linéaires de conduite de 900mm sous l'avenue Pierre-de-Coubertin;
- la construction d'une section d'environ 250 mètres linéaires de conduite de 900mm en tunnel sous le boulevard Pie-IX;
- la construction de six (6) chambres de vannes et/ou de raccords;
- la construction d'une chambre de débitmètre à insertion;
- la fourniture et la pose d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable pour la protection incendie de la STM;
- le remplacement des entrées de service au plomb;
- le chemisage de conduites d'égout et d'aqueduc;

- la réfection de coupe sur la largeur de la tranchée;

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 1 036 921,22 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, a été prévue dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 570 306,67 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 5 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés.

Dans le cas du présent projet, les frais incidents sont partagées en deux parties. Une première partie qui représente 3 % du montant des travaux a été réservée pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associées au projet. La deuxième partie qui représente elle 2 % du montant des travaux a été réservée pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement:

- le déplacement de conduites de gaz par Gaz Métro;
- la protection et déplacement d'utilités publiques (Bell, Vidéotron, CSEM, etc.);
- les travaux électriques par Hydro-Québec;
- l'arpentage;
- les communications.

Des travaux de chemisage de conduites d'égout combinées sont requis afin de répondre aux besoins de la DGSRE. Ces travaux ont été prévus au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 355 977,09 \$, taxes incluses, représentent 3,12 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par la DGSRE.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble des travaux au contrat dans un délai de six cent quarante-cinq (645) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été déposée le 18 juin 2015, pour réaliser ce projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le ministère a délivré l'autorisation du projet le 4 août 2015.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10180, il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et six (6) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les six (6) soumissionnaires sont conformes et que Groupe TNT inc. a présenté la soumission la plus basse conforme.

Firme soumissionnaires	Prix de base (*)	Contingences (*)	Total (*)
		10%	

Groupe TNT inc.	10 369 212,15 \$	1 036 921,22 \$	11 406 133,37 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	11 372 727,28 \$	1 137 272,73 \$	12 510 000,01 \$
Excavation Loiselle inc.	13 034 949,15 \$	1 303 494,91 \$	14 338 444,06 \$
Sade Canada inc.	14 339 877,19 \$	1 433 987,72 \$	15 773 864,91 \$
Pomerleau inc.	14 636 998,15 \$	1 463 699,82 \$	16 100 697,97 \$
Les excavations Fontaines inc.	15 849 388,13 \$	1 584 938,81 \$	17 434 326,94 \$
Dernière estimation réalisée	13 486 213,38 \$	1 348 621,34 \$	14 834 834,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes			14 593 911,21 \$
<i>(total du cout des soumissions conformes / nombre de soumission)</i>			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27,9 %
<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			6 028 193,57 \$
<i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			52,9 %
<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-3 428 701,35 \$
<i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-23,1 %
<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1 103 866,64 \$
<i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,7 %
<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
(*) : Taxes incluses			

Veillez noter que le montant de la soumission de la compagnie Groupe TNT inc. a été corrigé dû à une erreur d'arrondi de décimal lors du calcul des contingences et de la TPS. Le montant est passé de 11 406 133,95 \$ à 11 406 133,37 \$.

Veillez noter que le montant de la soumission de la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. a été corrigé dû à une erreur d'arrondi de décimal lors du calcul des contingences et de la TPS. Le montant est passé de 12 510 000 \$ à 12 510 000,01 \$.

Veillez noter que le montant de la soumission de la compagnie Sade Canada inc. a été corrigé dû à une erreur d'arrondi de décimal lors du calcul des contingences et de la TPS. Le montant est passé de 15 773 865,03 \$ à 15 773 864,91 \$.

Un écart favorable de - 3 428 701,34 \$ est noté entre la plus basse soumission et l'estimation; cet écart s'établit à - 2 711 025,20 \$ lorsqu'on exclut les taxes et les contingences. Les principaux éléments expliquant cet écart de - 2 711 025,20 \$ sont les suivants:

- Pose d'une conduite 900 mm de diamètre: Écart de - 1 726 200 \$ soit (63,42 %)
- Fourniture d'une conduite de 900 mm: Écart de - 563 220 \$ soit (44,25 %)

- Puits d'accès de remontée chaînage 0+425: Écart de - 340 816 \$ soit (68,16 %)
- Puits d'accès de descente chaînage 0+243: Écart de - 183 361 \$ soit (58,82 %)

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (no 8276-8086-40) et de celle du registre non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 30 juin 2015 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Groupe TNT inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$ et il existe un écart de plus de 20% entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 406 133,37 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 10 369 212,15 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau et un montant de 1 036 921,22 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 11 976 440,04 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 570 306,67 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées au contrôle qualitatif des matériaux, géotechnique, arpentage, activités de communications et autres travaux spécialisés.

La dépense de 11 976 440,04 \$, taxes incluses, représente un coût net de 10 936 086,09 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera assumée par la Direction de l'eau potable pour un montant de 11 602 664,09 \$ et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour un montant 373 775,95 \$.

Pour la Direction de l'eau potable, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 8 475 823,06 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 2 118 955,77 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Pour la DGSRE, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 341 307,26 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Pour la Direction de l'eau potable, la dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité et la fiabilité du réseau d'eau potable.

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la DEP, et par le fait même la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans la réalisation de ce projet, retarderait l'échéancier et prolongerait le risque de baisse de pression importante du réseau d'aqueduc dans le secteur de la zone de distribution 1 en cas de fermeture ou de problème structurel aux conduites actuellement en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 9 septembre 2015
- Octroi de contrat : 24 septembre 2015
- Mobilisation du chantier : novembre 2015
- Délai contractuel : 645 jours de calendrier
- Fin des travaux : août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Charles COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fernand CHAPUT
ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-06

Robert MALEK
Chef de Projets, Gestion de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-08-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-08-21



Dossier # : 1156933002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 517 296,20 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel/Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sade Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 979 170,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10175;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-21 14:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1156933002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2007, suite à des activités continues d'auscultation, des indices inquiétants ont été décelés en regard à la fiabilité structurale de la conduite principale de 1 800 mm située sous le boulevard Pie-IX, entre les intersections Jarry/18e Avenue et Pie-IX/57e Rue. De plus, cette conduite unique alimente les secteurs de l'est de la Ville de Montréal, et plus particulièrement les arrondissements Montréal-Nord, Anjou et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Compte tenu de cette vulnérabilité, la construction de plusieurs sections de conduite est requise afin de boucler hydrauliquement ces secteurs, assurer une alimentation en eau rencontrant les normes de débit, de qualité, de protection incendie et de préserver un service adéquat aux citoyens.

Des solutions pouvant améliorer la flexibilité du réseau ont été mises en oeuvre pour ces secteurs afin de permettre une alimentation en eau potable rencontrant les normes de débit, de qualité et de protection incendie.

La Direction de l'eau potable (DEP) a recommandé la construction d'une conduite principale sur près de 8.0 km afin de boucler hydrauliquement ce secteur de la ville. Ces travaux ont été subdivisés en différentes phases afin d'en faciliter la mise en oeuvre. La phase 1 a été réalisée sur le boulevard Louis-H. Lafontaine (dans l'arrondissement Anjou), entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry, sur une longueur approximative de 2,3 km.

La phase 2 des travaux se déroulera en deux parties:

- la première partie (phase 2A) a fait l'objet d'un octroi de contrat au conseil d'agglomération du mois d'août 2015 (1150543002), soit la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue Champ-d'eau - Arrondissements de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension et de Saint-Léonard.

- le présent dossier porte sur la phase 2B, soit la Construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue. La traverse de la conduite de 1200 mm sous le boulevard Pie-IX se fera par une méthode sans tranchée, et ce, pour des raisons de mobilités et de gestion des impacts. - Arrondissement de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension.

- la phase 3 des travaux a fait l'objet d'un octroi de contrat au conseil d'agglomération du mois d'août 2015 (1150543001) soit la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue du Champ-d'eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 – Arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 10 juin 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 13 juillet 2015. La durée de publication a été de 33 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 10 octobre 2015.

Trois (3) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objets
# 1	18 juin 2015	Report de date d'ouverture du 29 juin au 06 juillet suite à la demande des soumissionnaires Modifications du formulaire de soumission
# 2	29 juin 2015	Report de date d'ouverture du 06 juillet au 13 juillet suite à la demande des soumissionnaires Modifications du formulaire de soumission Réponses aux questions reçues
# 3	07 juillet 2015	Modifications des plans de structures Modifications du formulaire de soumission Réponses aux questions reçues

L'estimation des coûts a été révisée, parce que les addenda avaient un impact financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0038 - 14 janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue Champ-d'Eau et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE14 1033 - 25 juin 2014 - Ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 10084 visant la réalisation des travaux de construction d'une conduite de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 18^e Avenue et la rue Champs-d'Eau et de retourner en appel d'offres après avoir effectué une réévaluation technique et financière du projet. (Contrat A-335-2 - Soumission 10084 - 5 soumissionnaires).

CG08 0416 - 28 août 2008 - Octroyer un contrat de 12 980 863,17 \$ à Construction Garnier

Itée pour la construction d'une conduite d'aqueduc principale de 1200 mm de diamètre sur le boulevard Louis-H. Lafontaine, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry. (Contrat A-335-1 - Soumission 9855 - 5 soumissionnaires) - phase 1 du projet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de contrat pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre en tranchée dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous:

- - la construction d'une section d'une longueur approximative de 480 mètres linéaires de conduite d'eau de 1200mm de diamètre dans l'axe de la rue Villeray;
 - la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 1200 mm par une méthode sans tranchée sous le boulevard Pie-IX dans l'axe de la rue Villeray;
 - la construction de quatre (4) chambres de vanne(s);
 - la construction de deux (2) chambres d'accès et de ventouse de 1200 mm;

- Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 543 560,98 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, a été prévue dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 538 125,38 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 9 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés.

Dans le cas du présent projet, les frais incidents sont partagées en deux parties. Une première partie qui représente 3% du montant des travaux a été réservée pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associées au projet. La deuxième partie qui représente 6% du montant des travaux a été réservé pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement:

- Déplacement de conduites de gaz par Gaz Métro;
- Protection et déplacement d'utilités publiques (Bell, Vidéotron, CSEM, etc.);
- Raccordement électrique par Hydro-Québec;
- Arpentage;
- Activités de communication.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble des travaux au contrat dans un délai de trois cent soixante-cinq (365) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, représentant une somme de 4 727,65 \$, par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été déposée, le 9 juillet 2015, pour réaliser ce projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 10175, il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et sept (7) soumissions ont été déposées.
La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes et que Sade Canada Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firme soumissionnaires	Prix de base (*)	Contingences (*)	Total (*)
		10%	
Sade Canada Inc.	5 435 609,84 \$	543 560,98 \$	5 979 170,82 \$
Excavation Loiselle Inc.	6 079 882,15 \$	607 988,21 \$	6 687 870,36 \$
Groupe TNT Inc.	6 709 359,23 \$	670 935,92 \$	7 380 295,15 \$
Les entreprises Michaudville Inc.	7 240 909,09 \$	724 090,91 \$	7 965 000,00 \$
EBC inc.	8 094 240,00 \$	809 424,00 \$	8 903 664,00 \$
Les entreprises Claude Chagnon inc.	9 804 550,61 \$	980 455,06 \$	10 785 005,67 \$
Pomerleau inc.	10 140 214,39 \$	1 014 021,44 \$	11 154 235,82 \$
Dernière estimation réalisée	6 798 408,51 \$	679 840,85 \$	7 478 249,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumission)</i>			8 407 891,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			41%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			5 175 065,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			87%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-1 499 078,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			708 699,54 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12%
(*) : Taxes incluses			

Un écart favorable de - 1 499 078,54 \$ est noté entre la plus basse soumission et l'estimation réalisée à l'interne; cet écart s'établit à - 1 185 300,00 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5 % et 9,975 %) et les contingences (10 %). Les principaux éléments expliquant cet écart de - 1 185 300,00 \$ sont les suivants:

- Construction d'une chambre de vanne / CV-3: Écart de - 240 556 \$ soit (-67 %)
- Construction d'une chambre de vanne / CV-4: Écart de - 278 073 \$ soit (-70 %)
- Construction d'une chambre de vanne et de raccord / CV-5 Écart de - 328 964 \$ soit (-72 %)
- Construction d'une chambre de vanne / CV-6 Écart de - 254 802 \$ soit (-68 %)

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (no 5680-8025-1) et de celle du registre non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 19 juin 2015 avec sa soumission, laquelle

sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Sade Canada inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur et valide jusqu'au 4 février 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation réalisée à l'interne et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est 5 979 170,82 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 5 435 609,84 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre en tranchée dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension, et un montant de 543 560,98 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 6 517 296,20 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 538 125,38 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées au contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associées au projet, au déplacement de conduites de gaz, au déplacement d'utilités publiques, à de l'arpentage, au raccordement électrique par Hydro-Québec et aux activités de communications.

La dépense de 6 517 296,20 \$, taxes incluses, représente un coût net de 5 951 160,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 3 173 952,06 \$ au programme de Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 1 586 976,03 \$. L'emprunt net de 1 190 232,03 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau.

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la DEP, et par le fait même; la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans la réalisation de ce projet, retarderait l'échéancier et prolongerait le risque de pénurie d'eau dans l'est de la Ville (Montréal-Nord, Montréal-Est, Anjou et RDP/PAT) en cas de fermeture ou de problèmes structurels de la conduite unique actuellement en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée avec le Service des communications. De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré pour proposer des mesures de mitigation aux usagers de la route et aux résidents et institutions. Veuillez consulter le "Plan de gestion de la circulation" en pièce jointe.

Des rencontres de concertation avec des partenaires internes à la Ville et externes ont été tenues et seront menées tout au long des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats 9 septembre 2015

Octroi de contrat : 24 septembre 2015

Début des travaux : Octobre 2015

Fin des travaux : Octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume PERRON
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-10

Robert MALEK
Chef de Projets, Gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-08-19

Approuvé le : 2015-08-21



Dossier # : 1156316006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe DCR, pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier - Dépense totale de 233 014,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6742) - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe DCR, seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 233 014,02 \$, taxes incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-11 17:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe DCR, pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier - Dépense totale de 233 014,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6742) - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le dossier a déjà reçu, le 5 août 2015, l'aval du comité exécutif (CE15 1372) et le 17 août 2015, celui du conseil municipal (CM15 0948). Le projet se situe dans le parc nature de l'Île-de-la-Visitation qui est un parc régional cité de compétence d'agglomération conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001). Conséquemment, cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et requiert l'aval du Conseil d'agglomération. Par ailleurs, veuillez prendre connaissance du tableau d'analyse de la soumission révisé en pièce jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François HALLÉ
Architecte

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe DCR, pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier - Dépense totale de 233 014,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6742) - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation est un grand parc situé à Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le parc-nature est un site historique d'interprétation des différents vestiges des moulins accessible au public. L'animation du lieu est confiée à un organisme partenaire, Cité Historia, qui opère un bistro doté d'une terrasse à ciel ouvert à la Maison du Meunier comme moyen d'autofinancement. La terrasse visée par les travaux est celle du restaurant.

Le développement du commerce de restauration s'est vite heurté à l'exiguïté des lieux qui lui étaient dédiés dans la Maison. L'espace dédié à la préparation des aliments a débordé sur les autres étages et l'espace dédié au service est présentement limité à la terrasse. Les opérations du restaurant sont donc tributaires des conditions météorologiques et l'ajout d'un auvent pourrait augmenter significativement le nombre de jours d'activités par année et les revenus du restaurant.

L'auvent est demandé depuis plusieurs années par le partenaire et a fait l'objet d'une demande de permis auprès de l'arrondissement concerné. Le permis a été obtenu en 2013 et est toujours valide. Du fait que l'équipement sera installé sur un bâtiment historique reconnu, le projet a aussi fait l'objet d'un avis favorable avec commentaires de la part du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM).

Le processus suivi dans le présent dossier est un processus d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 2 mars 2015 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 25 mars 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2015 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse, la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui de la SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Six addenda ont été émis concernant les sujets suivants :

- Addenda no 1 - 6 mars 2015 : réponse à deux questions des soumissionnaires concernant la visite des lieux et l'absence de plans;
- Addenda no 2 - 11 mars 2015 : réponse à une question des soumissionnaires concernant les spécifications des appareils de chauffage et d'éclairage;
- Addenda no 3 - 13 mars 2015 : report de la date d'ouverture au 25 mars 2015 et modification les documents de l'appel d'offres en remplaçant les pages frontispices du bordereau de soumission et la pièce de l'annexe A;
- Addenda no 4 - 16 mars 2015 : réponse aux questions des soumissionnaires concernant l'ancrage de l'auvent au bâtiment et diverses questions au niveau de l'électricité;
- Addenda no 5 - 18 mars 2015 : réponse aux questions des soumissionnaires concernant la configuration de l'auvent, les délais de fabrication alloués, les liens avec un autre appel d'offres et l'excavation nécessaire;
- Addenda no 6 - 18 mars 2015 : modification aux documents d'appel d'offres par le remplacement d'une page du devis électrique et une question sur la portion électricité du projet.

Les questions, les réponses et les modifications des six addenda n'ont aucun impact sur le prix. Les six addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions étaient valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions étaient donc valides jusqu'au 25 septembre 2015. Un prolongement de validité des soumissions, auprès du soumissionnaire, a déjà été demandé pour une période additionnelle de 120 jours. La prolongation sera fournie si le contrat n'est toujours pas octroyé en septembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat d'exécution pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier et comprend les travaux suivants :

- la protection du milieu bâti et naturel existant;
- la fourniture et la mise en place d'un auvent rétractable autoportant;
- la fourniture et la mise en place de deux sections de garde-corps pour la passerelle adjacente à la terrasse;
- la fourniture et l'installation d'une barrière pour la terrasse;
- les travaux d'électricité relatifs à l'auvent.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison du contexte patrimonial et naturel en rive.

Les incidences représentent 10 % du total du contrat soit 24 028,15 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés à d'éventuelles expertises supplémentaires.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, le cahier des charges a été pris par un total de 12 entrepreneurs,

sous-traitants et fournisseurs. De ce nombre, un seul entrepreneur général a déposé une soumission.

Les preneurs de cahier des charges sont :

A. Entrepreneur général :

- Construction Sojo Inc.
- Gestion MC2 Inc.
- Groupe DCR
- Hubert Blanchette Inc.
- Les Entreprises Berthier Inc.
- Les entreprises Ventec Inc.
- Terrassement Ahuntsic Inc. (1965)

B. Sous-traitant :

- JNA Leblanc électrique Inc.
- Neoelect Inc.
- P.L.M. Électrique Inc.
- Systèmes Urbains Inc.
- Laurin et Laurin (1991) Inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des six entrepreneurs généraux preneurs de documents d'appel d'offres, un seul a déposé une soumission conforme. Cela représente 17 % qui a déposé leur soumission et 83 % qui n'ont pas déposé leur soumission.

Suite à des vérifications auprès des preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- carnet de commande complet;
- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence, donc pas compétitif;
- ne répond pas aux exigences demandées en ce qui a trait à la preuve de compétence d'entrepreneur spécialisé.

L'écart entre le montant soumissionné (271 831,99 \$, taxes et contingences incluses) et l'estimation réalisée à l'interne (210 674,73 \$, taxes et contingences incluses) était de 40,24 %. Conformément aux dispositions inscrites dans la Loi des cités et villes, la Ville s'est prévaluée de son droit de négocier avec le seul soumissionnaire conforme.

De plus, la Ville a retiré du présent mandat certains items, à savoir les panneaux électriques, la filerie, la sécurisation de la chambre électrique et les appareils de chauffage de la terrasse, des éléments moins spécialisés et accessoires au mandat principal. Ces items étaient évalués à 19 000,00 \$ dans la première estimation réalisée à l'interne. Ces articles seront rattachés à une phase ultérieure de travaux et ne compromettent pas la viabilité du présent dossier. Par ailleurs, les items conservés dans le présent dossier demeurent les plus spécialisés et nécessitent des expertises spécifiques. En ce sens, la Ville n'a pas jugé bon de retourner en appel d'offres considérant que le nombre de soumissionnaires qualifiés pour le présent dossier est très restreint et que les travaux sont attendus depuis plusieurs années.

Suite aux ajustements du mandat et à la négociation, l'adjudicataire a révisé son montant, passant de 271 831,99 \$ à 208 985,87 \$, taxes et contingences incluses. Cette diminution globale de 62 846,12 \$, représente une baisse de 23,12 % du premier montant soumissionné.

Le prix final déposé par l'adjudicataire recommandé est supérieur de 25,6 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. L'écart de prix s'explique, entre autres, par le milieu sensible

dans lequel s'inscrit les travaux (à la fois du point de vue historique et environnemental) et par la séquence des travaux prévus.

L'analyse de la soumission par le SGPVMR, permet de tirer quelques conclusions qui justifient l'écart de coût observé :

- Un écart des coûts pour la protection de la rivière des Prairies et des rives des îles de la Visitation, pour la réalisation des travaux dans ce type de milieu naturel;
- Un écart des coûts pour la portée des travaux en architecture, en raison du peu d'historique du SGPVMR dans l'estimation de travaux en bâtiments.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe DCR	181 726, 84 \$	27 259,03 \$	208 985,87 \$
Dernière estimation à l'interne	144 696,04 \$	21 704,41 \$	166 400,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			42 585,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			25,6 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 233 014,02 \$ comprenant le coût du contrat de construction au montant de 208 985,87 \$, taxes et contingences incluses ainsi que le coût des incidences au montant de 24 028,15 \$, taxes incluses.

Le montant des incidences représente 10% du contrat, afin de parer aux éventuelles expertises supplémentaires pouvant être requises lors de travaux en contexte sensible.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 212 772,86 \$.

- **Information budgétaire:** Le budget pour le présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, projet 34300 Réaménagement du réseau des grands parcs, sous-projet 13 34300 101, projet Simon N° 149686.
- **Information comptable :** Les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention des Finances, Division opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux qui seront réalisés dans le parc nature de l'Île-de-la-Visitation qui est un parc régional cité de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux de ce projet devrait se faire à l'automne. Le projet n'aura pas d'impact majeur sur la haute saison des activités de la terrasse et aucun arrêt temporaire des services, de déplacement d'activités ou de modification de l'offre de services ne sont prévus pendant la réalisation des travaux.
Des retombées positives sur la longueur de la saison d'activité et les revenus du restaurant sont attendues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mois visé pour l'octroi du contrat : août 2015
Fabrication des équipements : septembre 2015
Début des travaux : 1er octobre 2015
Fin des travaux : 15 octobre 2015
Publication SÉAO : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François HALLÉ
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-05

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-06-11



Dossier # : 1150890004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 618 501,11 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares et autoriser une dépense maximale de 646 614,80 \$ (appel d'offres public VMP-15-020 - 6 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire de 483 703,47\$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers L'ARRONDISSEMENT VILLE MARIE

D'autoriser une dépense maximale de 646 614,80 \$, comprenant les frais de contingence et d'incidence, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares (appel d'offres public VMP-15-020 - 6 soumissionnaires);

D'autoriser un virement budgétaire de 483 703,47\$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers L'ARRONDISSEMENT VILLE MARIE;

D'accorder le contrat à Les Services exp inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission en plus des frais de contingences, soit au prix total approximatif de 618 501,11 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-04 13:28

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150890004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 618 501,11 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares et autoriser une dépense maximale de 646 614,80 \$ (appel d'offres public VMP-15-020 - 6 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire de 483 703,47\$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers L'ARRONDISSEMENT VILLE MARIE

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire dirigée par un consultant en architecture pour 1) élaborer les critères de design pour l'ensemble du Quartier des gares et 2) réaliser le concept d'aménagement détaillé, les plans et devis et la surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines de la phase 1 du Quartier des gares. L'équipe en aménagement sera appuyée par des ingénieurs civil, électrique et de toute autre expertise nécessaire à la réalisation du mandat. La phase 1 du Quartier des gares comprend les rues de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine, et Drummond, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue des Canadiens-de-Montréal.

Il est à noter qu'une étude d'aménagement du domaine public et de mobilité a été réalisée par la firme Affleck de la Riva au printemps 2015 afin d'établir les bases du PPU du Quartier des gares.

Étapes antérieures (programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares) :

- Adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares;
- Tenu d'une assemblée de consultation publique sur ce dossier par l'Office de consultation publique de Montréal.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Rétenion de services professionnels pour l'élaboration des critères de design pour l'ensemble du Quartier des gares et la réalisation du concept d'aménagement détaillé, des plans et devis et de la surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines : septembre 2015 à mai 2018.

Étapes à venir ultérieurement :

- Réalisation des travaux d'aménagement de la phase du Quartier des gares : juin 2016 à mai 2018

L'appel d'offres public a été lancé le 11 août 2015. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 26 août 2015 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 18 août 2015) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres;
- Addenda n°2 (émis le 19 août 2015) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres.

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions et sur l'estimation des coûts des services professionnels émis au début du processus d'appel d'offres.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0576 - 28 avril 2015 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier; Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

CA14 240627 - 12 novembre 2014 : Accorder un contrat de services professionnels de 121 174,49 \$ à Affleck de la Riva architectes pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser une étude d'aménagement du domaine public et de mobilité et autoriser une dépense maximale de 132 190,36 \$ (appel d'offres public VMP-14-023 - 5 soumissionnaires)

CA14 240607 - 14 octobre 2014 : Modifier la résolution CA14 240452, afin d'autoriser une affectation de surplus d'un montant additionnel de 250 000 \$ nécessaire à la réalisation du mandat de PPU du Centre des affaires de Montréal - Quartier des gares, délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues University, Notre-Dame, Lucien-L'Allier et de la Montagne.

CA14 240452 - 8 juillet 2014 : Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de réaliser un programme particulier d'urbanisme pour le Centre des affaires de Montréal - Secteur Windsor Chaboillez, délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues University, Notre-Dame et Lucien-L'Allier et autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ pour la réalisation de ce mandat.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme Les Services exp inc. en vue d'élaborer des critères de design pour l'ensemble du Quartier des gares et de réaliser le concept d'aménagement détaillé, les plans et devis et la surveillance complète du

projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines.

La valeur maximale du contrat est de 618 501,11 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat de la firme comprendra, entre autres, la prestation de services en architecture, en ingénierie et en éclairage urbain, pour chacune des étapes de l'étude.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 11 août 2015.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les six offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Deux d'entre elles ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) Incluant taxes	Total
Les Services exp inc.	90	2,49	562 273,74 \$	56 227,37 \$	618 501,11 \$
Lemay	84	1,92	698 722,62 \$	69 872,26 \$	768 594,88 \$
Atelier VAP	n/a				
Affleck de la Riva	n/a				
Provencher Roy	n/a				
Fahey	n/a				
Dernière estimation réalisée			471 260,00 \$	47 126,00 \$	518 386,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					100 115,11 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					19,31 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					150 093,77 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					24,27 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 19,31 % (100 115,11 \$) plus haut que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 518 386,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur. Cet estimé a été établi sur un pourcentage d'honoraire de 8 % de la valeur des travaux (se référer à la pièce jointe : Estimation des coûts). L'offre déposée équivaut à 10,2 % de la valeur des travaux pour l'ensemble des disciplines.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de Les Services exp inc., puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Les services exp inc. ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Ces entreprises ne sont pas inscrites au RENA et ne doivent pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces vérifications ont été faites par les responsables à la Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 618 501,11 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 562 273,74 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 56 227,37 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 28 113,69 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 646 614,80 \$. Ce montant sera assumé par la Ville centre.

Le Service de l'eau assumera la portion des services professionnels en lien avec les travaux d'infrastructures souterraines de la rue Drummond (aqueduc et égout), dont les honoraires prévus au contrat sont de 111 329,94 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 5 566,50 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 116 896,44 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conformément aux directives de la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet automne. Les travaux de la phase 1 doivent être complétés pour l'ouverture des projets immobiliers le Roccabella, l'Avenue et la tour des Canadiens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Élaboration des critères de design : septembre – novembre 2015
Réalisation du plan d'aménagement préliminaire : novembre 2015 – janvier 2016
Production des plans et devis : janvier – mars 2016
Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : mars – avril 2016
Début des travaux : juin 2016
Plantations, acceptation provisoire des travaux : mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Bruno COLLIN)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Benoit TURENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2015-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1150660004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession d'un contrat de services professionnels intervenue entre la Ville et NACEV inc. en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :
d'approuver la convention de cession entre NACEV consultants inc. et Beaudoin Hurens
inc., auquel intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles NACEV consultants inc. cède à
Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services
professionnels numéro 11839, selon les termes et conditions stipulés aux convention.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-01 08:28

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150660004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession d'un contrat de services professionnels intervenue entre la Ville et NACEV inc. en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

NACEV consultants inc. est l'adjudicataire d'une entente-cadre de services professionnels en ingénierie électromécanique dédiée au Complexe sportif Claude-Robillard (95). Ce contrat, distinct des ententes-cadres pour les autres services professionnels (architecture, structure) octroyés en même temps pour le même bâtiment, porte le numéro 11839 et découle de l'appel d'offres public no AP 06-10205 ayant eu lieu à l'automne 2006.

Pourtant, avant même l'octroi de ce contrat, NACEV consultants inc. avait déjà été acquise en juin 2006 par Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. Le 8 novembre 2012, le nom de Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc., actionnaire unique de NACEV consultants inc., a été changé pour Beaudoin Hurens inc. Finalement, le 30 septembre 2012, NACEV consultants inc., qui fonctionnait jusqu'alors comme une entité propre, a cédé toute ses droits et obligations dans le contrat à Beaudoin Hurens inc. avant d'être dissoute en mai 2013.

Ce n'est que le 18 juin 2015 que la Ville a été informée officiellement de ces changements, l'annonce ayant été rendue nécessaire en raison de l'impossibilité par la Ville de payer les factures de Beaudoin Hurens dans le cadre du contrat 11839 toujours au nom de NACEV consultants inc. (copie de la lettre en pièces jointes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE06 2179 13 décembre 2006 Accorder un contrat de services professionnels à la firme NACEV consultants inc. pour fournir des services professionnels en mécanique et électricité pour des projets relatifs au Complexe sportif Claude-Robillard . Autoriser à cette fin une dépense de 150 000 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession d'un contrat de NACEV consultants inc. en faveur de Beaudoin Hurens inc.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et Beaudoin Hurens inc. ont élaboré une convention de cession afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à Beaudoin Hurens inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite du contrat de NACEV consultants inc. Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Celle-ci sera signée par le greffier lorsque les instances auront entériné la présente cession.

Beaudoin Hurens inc. a repris tous les actifs de l'entreprise Nacev consultants inc. dans les mêmes proportions et poursuit le travail de la firme avec les mêmes équipes et les mêmes ressources.

Beaudoin Hurens inc. ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Beaudoin Hurens inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Beaudoin Hurens inc. ne détient pas d'attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prestation de Beaudoin Hurens inc. pour des projets relatifs au Complexe sportif Claude-Robillard est en cours. Le paiement de factures est présentement dû, mais la Ville ne peut les payer tant que la cession de contrat n'a pas été approuvée par les instances. Les factures sont au nom de Beaudoin Hurens inc., mais le contrat est encore au nom de NACEV consultants inc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les intervenants des projets concernés seront informés de la cession du contrat de services professionnels lorsque celle-ci sera effective.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la cession du contrat 11839 par les instances __ septembre 2015
Paiement des factures dues dans le cadre du contrat 11839 __ septembre 2015 suite à la décision des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-09

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur de direction par intérim
Gestion des projets de développement et de
maintien des actifs immobiliers

Approuvé le : 2015-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels /
Directeur de service par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-09-01



Dossier # : 1156951009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession d'un contrat de services professionnels intervenue entre la Ville et Groupe Séguin Experts conseils (CM10 0582) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions - Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé de demander au conseil municipal :

De prendre acte de la cession d'actifs entre la firme Génium Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., survenue le 31 octobre 2014;

D'autoriser la cession du contrat numéro RP-HON10-33, tel qu'adjudgé par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 août 2010 (résolution numéro CM10 0582) en faveur de la firme Génium Conseil inc., au bénéfice de la firme Beaudoin Hurens;

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels rendus à date sur réception des pièces justificatives pertinentes.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-04 13:11

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156951009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de prendre acte de la cession de contrat de services professionnels en ingénierie en raison d'un transfert d'actifs du prestataire de services, à savoir Groupe Séguin Experts conseils pour le contrat numéro RP-HON10-33.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres sur invitation numéro RP-HON10-33, le conseil municipal de la Ville accordait, lors de sa séance du 23 août 2010, un contrat de services professionnels en ingénierie à la firme *Groupe Séguin Experts conseils inc.* , d'une valeur de 71 732,06\$, relativement à la surveillance des travaux de construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'un système d'éclairage pour la relocalisation du boulevard Gouin, dans l'emprise d'Hydro-Québec, tel qu'il appert de la résolution numéro CM10-0582 et du dossier décisionnel numéro 1104642016 produit à son soutien.

Préalablement avant l'adjudication du contrat, le 23 août 2010, il semble qu'une fusion avait eu lieu entre l'adjudicataire, *Le Groupe Séguin, experts conseils* et la firme *Génus conseil inc.* , mais non déclarée au Registre des entreprises du Québec, de sorte que le cocontractant aurait du être désigné comme le *Génus conseil inc.* , la fusion ayant eu lieu le 1^{er} mars 2010;

Le 9 mars 2015, *Génus conseil inc.* a cédé ses actifs à la firme *Beaudoin Hurens inc.* Le même jour, le président-directeur-général de la firme écrivait une lettre par laquelle il annonçait à la Ville le transfert d'actifs de la firme *Génus conseil inc.* et précisait entre autres:

"Cette transaction n'entraîne aucune modification au personnel technique [...] ni aucune modification de l'expertise de celle-ci [sic]

[...]

Beaudoin Hurens respectera les engagements pris par Génus conseil inc. [...]

[...] nous désirons [...] vous transmettre les informations administratives relatives à ce changement [...]" L'intégral de la lettre est déposée sous l'onglet Pièces jointes.

Aucun autre document ni entente n'a été échangé entre les parties pour prendre acte ou officialiser cette cession d'actifs.

À la suite d'un examen juridique du dossier, il appert qu'il n'y a pas eu de fusion

d'entreprises mais bien cession d'actifs, rendant nécessaire la conclusion d'une convention de cession de contrat par laquelle, la Ville accepte notamment la cession du contrat DANS LEQUEL, Beaudoin Hurens s'engage à respecter toute et chacune des obligations prévues au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM10 0582, adoptée le 23 août 2010 par le Conseil municipal, dossier décisionnel numéro 1104642016.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La signature de cette convention est nécessaire pour régulariser au plan juridique le contrat de services professionnels accordé en 2010.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte aucun aspect financier particulier, le contrat demeurant le même que celui octroyé en août 2010 par le Conseil de ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette convention est essentielle pour régulariser le contrat au plan juridique pour autoriser le paiement des honoraires professionnels en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Sylvie LÉTOURNEAU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Bernard DONATO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Avis favorable :

Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain R ROY
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-19

Denis LABERGE
Directeur des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1140444001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat 13593 - octroyé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés.

Il est recommandé :
de résilier le contrat 13593 octroyé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les
projets SD inc. et Yockell Associés.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-31 12:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140444001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat 13593 - octroyé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la fusion des municipalités, la Ville de Montréal est devenue propriétaire de 2 édifices de l'ex-CUM : le 2580 Saint-Joseph (8 849,7 m²) et le 2620 Saint-Joseph (2 141,4 m²).

En 2007, une stratégie de gestion immobilière pour le 2580 Saint-Joseph a été élaborée et les investissements prévus divisés en 4 lots, tel que détaillé dans le tableau ci-après. À ce jour, les lots 1 et 2 ont été réalisés et les lots 3 et 4 sont inscrits au PTI 2013-2015 (voir tableau ci-après).

La synthèse du plan d'investissement

Lots	Coûts des travaux (arrondis au millier de dollars près)	Date début	Date de fin
1A : Rénovation de l'annexe	275 000 \$	2007	2009
1B-2 : Regroupement des activités critiques du STI	7 500 000 \$	2007	2009
3 : Rénovation majeure du 2580 Saint-Joseph et aménagements spécifiques	à venir	2016	2017
4 : Agrandissement de l'annexe et implantation de mesures antisismiques	à venir	2018	2019

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public du 18 avril au 9 mai 2012, en vue d'obtenir des propositions pour des services professionnels en

architecture, en génie et en développement durable pour la réalisation du lot 3. Ce lot comprenait la rénovation majeure de l'édifice et les aménagements spécifiques des occupants suivants : la Division de la sécurité de la Direction des immeubles, l'Unité d'intervention rapide et prioritaire de l'Unité de la propreté et du déneigement et le Service des technologies de l'information.

Suite à cet appel d'offres, un contrat a été octroyé à la seule équipe soumissionnaire conforme constituée des firmes suivantes :

- MDA architectes;
- Génivar;
- Les projets SD;
- Yockell et associés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0262 - 23 août 2012 Accorder un contrat à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 Saint-Joseph - Dépense totale de 926 907,19 \$, taxes incluses - AO12-11930.

CG07 0360 - 20 sept. 2007 Autoriser la dépense de 7 426 540,96 \$ pour les travaux de rénovation du lot 1B et 2 au 2580 Saint-Joseph et octroyer le contrat à Construction TEQ inc. afin de réaliser ces travaux.

CE07 0853 - 30 mai 2007 Octroi de contrat à Air Action Inc. pour l'exécution de travaux de désamiantage et de démolition de l'annexe du 2580 Saint-Joseph (LOT 1A).

CG07 0031 - 1er mars 2007 Approuver le projet de modification à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Architectes Lemay et associés S.E.N.C. et Teknika HBA inc. à cet effet, majorant ainsi le montant total du contrat de 515 000 \$ à 905 000 \$, taxes incluses.

CG06 0065 - 2 février 2006 Octroi de contrat au consortium Lemay et associés SENC /Teknika inc.. pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la rénovation du 2580 Saint-Joseph et la rénovation de la cuisine du pavillon du Lac-aux-Castors.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la résiliation du contrat des services professionnels octroyé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés.

JUSTIFICATION

Depuis l'attribution de ce contrat, les firmes ont été dans l'impossibilité de se conformer à toutes les exigences des documents d'appel d'offres, rendant impossible la réalisation du mandat.

Afin de pouvoir procéder à la réalisation des travaux dans l'immeuble, la Ville de Montréal procédera à la préparation des plans et devis en mettant à profit l'expertise interne du Service de la Gestion et de la planification immobilière par le biais de sa nouvelle équipe de professionnels dédiés aux bâtiments abritant les locaux du SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'article 5.4 de la convention de services professionnels « La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention en tout temps, par avis écrit, [...] » (5.4.1). «En cas de

résiliation ou de suspension de la convention, l'Architecte et l'Ingénieur doivent présenter dans les 10 jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.» (5.4.3) «La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.» (5.4.4)

Une lettre avisant l'intention du directeur de recommander aux instances décisionnelles une résiliation de ce contrat a été envoyée aux professionnels. Le délai de réponse inscrit à la convention est largement dépassé. Puisque aucun service professionnel n'a été rendu, il n'y aura aucun impact financier pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de résilier le contrat, la Ville de Montréal maintiendra une entente pour laquelle elle ne peut obtenir les services requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Les professionnels seront informés par écrit de la résiliation du contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia PACE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-08-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Chef de division - Directeur de direction par
intérim

Approuvé le : 2015-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-08-31

**Dossier # : 1155891003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) avec la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest (CG 12 0485).

Il est recommandé :
de résilier le contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) avec la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest (CG 12 0485), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 72 283,63 \$, toutes taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-28 07:15**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155891003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) avec la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest (CG 12 0485).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot, l'actuelle cour de services Le Sud-Ouest (sise au 5380, rue Eadie) doit être relocalisée dans un nouveau site permanent (voir décision CM11 1009 et Décret 889-2010 en pièces jointes). Le Ministère des Transports du Québec (MTQ) demande que le site actuel situé sur la rue Eadie soit libéré par la Ville, au plus tard, le 31 décembre 2015.

La Ville de Montréal a reçu la signification de l'avis d'expropriation le 14 mars 2011. La dissociation d'espaces expropriés par rapport aux espaces utilisés rend les parties résiduelles inopérables. Par conséquent, l'écocentre et la cour de services qui desservent l'arrondissement Le Sud-Ouest doivent être relocalisés sur un nouveau site.

Deux immeubles ont été acquis par la Ville afin de relocaliser ses activités : Le 3552 Saint-Patrick pour l'écocentre et le 4000 Saint-Patrick pour la cour de service.

Des caractéristiques géo environnementales défavorables ont engendré un arrêt de relocalisation de la cour de services, le temps de revalider les paramètres techniques et économiques du projet.

L'échéancier du MTQ ne pouvant souffrir d'aucun retard, un scénario de relocalisation temporaire des activités de la cour de services a été développé. C'est ainsi que le 3552 Saint-Patrick recevra une partie des activités de la cour de services.

Cette relocalisation temporaire reporte de 4 ans la construction du nouvel écocentre.

La Ville de Montréal a octroyé un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie en vue de concevoir et de mettre en œuvre le projet de l'écocentre Sud-Ouest au 3552, rue Saint-Patrick en remplacement de celui de Eadie. Ces services ont été suspendus afin d'anticiper tout changement majeur dans leurs natures (délai contractuel, nature du mandat, etc.).

Le présent dossier recommande la résiliation du contrat d'Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0485, (2012-12-20) - Accorder un contrat de services professionnels à Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet du nouvel écocentre sud-ouest - Dépense totale de 875 156,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12080 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 1099, (2012-07-04) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure, et génie civil), dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Sud-Ouest et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (dossier # 1125892001).

CE10 0062, (2010-01-13) - Mandater la DSTI pour l'acquisition de gré à gré d'un site aux fins de relocaliser l'écocentre Sud-Ouest. Mandater conjointement le Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles et le Service des finances à identifier le financement requis au programme triennal d'immobilisation, en respectant le cadre financier de la Ville de Montréal des prochains exercices financiers.

CE09 1027, (2009-06-09) - Approuver la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal.

CG09 0346 (2009-08-27) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le MTQ demande que le site de l'écocentre Eadie soit libéré pour le 31 décembre 2015. Il était prévu de le relocaliser en construisant un nouveau au 3552, rue Saint-Patrick. Le terrain en question sera utilisé, temporairement, pour héberger la cour de services de l'arrondissement Sud-Ouest. Entre-temps, les usagés de l'écocentre actuel seront redirigés vers celui de LaSalle situé à quatre kilomètres vers l'ouest. Ce dernier a une grande capacité d'accueil.

Étant donné que l'échéancier initial a été substantiellement prolongé, que les conditions actuelles (du terrain ou du contrat) pourraient changer et considérant les taux d'indexation à venir, la Ville pourra difficilement exiger que la firme mobilise encore ses équipes sans un ajustement à la hausse des honoraires professionnels.

De l'avis de tous, notamment celui du Service de l'environnement et de la firme en question (voir pièces jointes), la résiliation de ce contrat est dans l'intérêt des deux parties.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 12-12080 a été publié pendant 41 jours, du 11 juillet au 20 août 2012, dans le journal La Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Le comité de sélection a évalué les offres et recommandé de retenir les services de Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage. Le 20 décembre 2012, le conseil d'agglomération a accordé le contrat ainsi que le bon de commande no 821589.

La résiliation de ce contrat se base sur l'article 11 de la convention approuvée et aussi de la section II- Clauses administratives générales (CAG) de l'appel d'offres 12-12080 qui s'énoncent comme suit :

Article 11 (convention) :

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

Article 11 (section II-CAG) :

11.1 Dans le cas mentionné à l'article 10.1.1, la Ville avise l'adjudicataire de son défaut et lui donne l'ordre d'y remédier dans le délai qu'il lui indique. Si, à l'échéance du délai indiqué dans l'avis, l'adjudicataire n'a pas remédié à ses défauts, la Ville peut sans préjudice de ses autres droits et recours, résilier le contrat.

11.2 Dans le cas mentionné à l'article 10.1.2, le contrat est résilié de plein droit dès que survient l'événement et les garanties fournies par l'adjudicataire deviennent exécutoires nonobstant la résiliation.

11.3 La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat entre la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage et la Ville de Montréal, découlant de la décision du CG 12 0485, prévoyait une dépense d'une somme maximale de 729 649,75 \$ taxes et contingences incluses. La Ville a encouru une dépense de 72 283,63 \$.

Le montant des incidences approuvé incluant les taxes est de 145 506,84 \$. Voir l'intervention du Service des finances pour les détails.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nouvel appel d'offres de services professionnels sera lancé une fois la calendrier de réalisation actualisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13629

Mandat : 16684-1-001

Résiliation du contrat : Août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Nadine ALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-08-27



Dossier # : 1155840008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 1er septembre 2015 afin de la reporter au 30 avril 2016, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01

Il est recommandé :

d'approuver la modification de la résolution mettant fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal dès le 1^{er} septembre 2015 pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 » afin de prolonger le bail jusqu'au 30 avril 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-02 06:43

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155840008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 1er septembre 2015 afin de la reporter au 30 avril 2016, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01

CONTENU

CONTEXTE

Par la résolution CE14 1016 du 18 juin 2014, la Ville mettait fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal (la « SCSM »), à compter du 1^{er} novembre 2014 pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont et à compter du 1^{er} septembre 2015 pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis.

En raison de travaux majeurs par la Société de transport de Montréal, la partie de terrain située du côté est de l'édicule a été fermée le 1^{er} novembre 2014, tel que prévu.

Pour ce qui est de la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule, la date de fin du bail avait été établie en fonction de la date de mise en chantier du projet de l'Office municipal d'habitation de Montréal (l'« OMHM ») (200 logements et 5 000 m² de bureaux) prévue originellement en septembre 2015. Cependant, l'échéancier est retardé et la mise en chantier est prévue plutôt au mois de mai 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1016 - 18 juin 2014 - mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont.

CE13 1551 - 2 octobre 2013 - réserver pour une période de 30 mois, le terrain de l'édicule du métro Rosemont en vue d'une vente ultérieure à l'OMHM pour la construction d'un projet de logements sociaux et communautaires et l'implantation de son siège social.

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - approuver le bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 1^{er} septembre 2015 afin de la reporter au 30 avril 2016, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

JUSTIFICATION

La prolongation de l'occupation de terrain par la SCSM jusqu'au début du chantier assurera un revenu pour la Ville, l'entretien et la surveillance du terrain et permettra à la clientèle d'utiliser le stationnement pour huit (8) mois supplémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu approximatif pour la Ville estimé en prolongeant l'entente jusqu'au 30 avril 2016 est de 8 300 \$ pour l'année 2015 et 8 300 \$ pour l'année 2016, pour un total de 16 600 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 9 septembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Olivier CARIGNAN DE CARUFEL)

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Julia DAVIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-18

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-09-02

CE : 20.023
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150541025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux pour une durée de trois ans. / Approuver le protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux pour une durée de trois ans.
2. d'approuver à cette fin le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-08 13:09

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux pour une durée de trois ans. / Approuver le protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à accorder un soutien financier à l'École de technologie supérieure (ETS), à raison de 25 000 \$ par année pour une durée de trois (3) ans, pour un projet de recherche universitaire qui a pour double objectif d'utiliser, de façon éco-responsable, de 100 000 à 200 000 tonnes de verre mixte dans les structures de chaussée afin d'améliorer leur performance dans le temps et diminuer leur coût environnemental ainsi que de former des chercheurs de la recherche appliquée.

Cette recherche spécifique confiée à l'ETS, à la demande de la Société des alcools du Québec (SAQ), consiste à utiliser, à des fins positives, le verre de postconsommation et ainsi donner une seconde vie au verre mixte qui s'accumule dans les centres de tri et les sites d'enfouissement.

Ce projet de recherche permettra de trouver des nouveaux matériaux et additifs qui amélioreront le comportement et la durée de vie des matériaux traditionnels. En effet, l'incorporation des résidus de verre (verre mixte) dans la fabrication de l'asphalte permettra d'une part, d'éliminer des résidus jetables le verre de postconsommation provenant des bouteilles et, d'autre part, améliorera la résistance à la fatigue des enrobés bitumineux (asphalte).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder à l'ETS un soutien financier d'un montant totalisant 75 000 \$ réparti sur 3 ans, à raison de 25 000 \$ par année, et ce, pour les années 2015, 2016 et 2017, pour un projet de recherche portant sur l'incorporation du verre de postconsommation dans les enrobés bitumineux.

Ce projet, d'une durée de 3 années, soit de 2015 à 2017, comprendra également la réalisation d'un banc d'essai avec un enrobé additionné de verre dont le comportement sera étudié pour valider les résultats de la recherche.

La majorité des travaux se fera dans les laboratoires de l'ETS par des étudiants de deuxième et troisième cycles sous la direction de trois professeurs de l'école. L'évaluation sur chantier se fera avec l'aide d'experts de la Ville provenant de la Division de la gestion d'actifs et de la Division de l'analyse et du soutien technique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les propriétés mesurées sont, entre autres, l'augmentation de la résistance à la fatigue des enrobés et l'économie en bitume provenant de l'incorporation du verre. L'augmentation de la durée de vie des enrobés additionnés de verre sera également évaluée.

JUSTIFICATION

Par sa contribution financière, la Ville de Montréal, en tant qu'instance publique gestionnaire de chaussées, participera à la formation de chercheurs de haut calibre qui vont aider à identifier des solutions éco-responsables à des besoins de maintien et d'amélioration du réseau routier de la Ville. Qui plus est, la découverte de matériaux améliorés permettra de réaliser des économies substantielles à long terme, relativement à l'entretien du réseau routier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 75 000 \$ se détaillent comme suit :

Premier versement de 25 000 \$, à la signature du protocole d'entente et de la recommandation par les instances municipales de la Ville de Montréal.

Deuxième versement de 25 000 \$, 12 mois après la signature.

Troisième versement de 25 000 \$, 24 mois après la signature.

Ces crédits de 75 000 \$, à raison de 25 000 \$ par année, soit de 2015 à 2017, sont et seront disponibles au budget de fonctionnement de la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports. Les imputations comptables se retrouvent donc dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bénéfices retirés concernant le développement durable ne peuvent être chiffrés à ce stade-ci. Toutefois, les retombées de ce projet de recherche permettront d'améliorer les pratiques de la Ville, de sorte que celle-ci puisse bonifier ses interventions sur le réseau routier tout en réduisant les impacts de ces dernières sur l'environnement.

Dans la mesure où l'utilisation des enrobés ainsi modifiés se fait à la grandeur de la Ville, il y aura potentiellement un volume de 100 000 à 200 000 tonnes de verre qui ne seront pas disséminées dans les dépotoirs sous forme de résidus annuellement. L'utilisation du verre dans les enrobés permettra de réduire la température des malaxages de ces enrobés et donc une réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet de recherche contribuera, entre autres, à renforcer l'image et le prestige de la Ville de Montréal en tant qu'acteur soucieux d'améliorer les techniques et les matériaux utilisés lors de ses interventions sur ses infrastructures; le tout, dans une optique d'amélioration continue aux fins d'offrir aux usagers un service optimal.

À ce titre, le rapport de recherche fera l'objet de nombreuses publications scientifiques dans des revues avec comité de lecture, dans les milieux universitaires et dans des conférences

avec arbitrage, et ce, tant sur le plan local que national (Association des transports du Canada - ATC) et international (Transportation Research Board, É.-U. - TRB).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2015 : Approbation du présent dossier

- Fin septembre 2015 : Signature de l'entente et premier versement de 25 000 \$
- Octobre 2016 : 1er rapport d'activité et 2e versement de 25 000 \$
- Octobre 2017 : 2e rapport d'activité et 3e versement de 25 000 \$
- Octobre 2018 : Rapport d'activité final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

France BERNARD
Ingenieur(e) conseiller(ere) technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-14

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division par intérim de la gestion d'actifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-09-03

Approuvé le : 2015-09-04



Dossier # : 1151654002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 950,00 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre des célébrations du 20e anniversaire du programme Éco-quartier, qui se tiendront le 2 octobre 2015 à l'Esplanade Financière Sun Life.

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 950 \$, à l'organisme sans but lucratif *Regroupement des éco-quartiers* dans le cadre des célébrations du 20e anniversaire du programme Éco-quartier, qui se tiendront le 2 octobre 2015 à l'Esplanade Financière Sun Life à Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-04 15:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151654002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 950,00 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre des célébrations du 20e anniversaire du programme Éco-quartier, qui se tiendront le 2 octobre 2015 à l'Esplanade Financière Sun Life.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Pour ce faire, la Ville accorde une contribution financière à des organismes sans but lucratif voués à l'environnement et au développement durable. Celui-ci doit, dans son arrondissement, rejoindre les résidants, les informer, les sensibiliser et les mobiliser dans principalement 4 champs d'intervention : la propreté, les 3R-V (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), l'amélioration de la qualité visuelle du paysage urbain et dans une perspective plus large du développement durable, à l'intégration de la nature en ville: promotion de la biodiversité, agriculture urbaine, plantation d'arbres et arbustes, verdissement des espaces vacants, revitalisation des berges, ruelles vertes, etc.

Dans le cadre du 20e anniversaire du programme Éco-quartier de la Ville de Montréal, le Regroupement des éco-quartiers (REQ) tient à souligner 20 ans de mobilisation citoyenne et le dévouement des artisans du programme.

Les célébrations auront lieu le 2 octobre 2015 à l'Esplanade Financière Sun Life à compter de 17h.

Entre 400 et 500 invités sont attendus, dont des citoyens, fonctionnaires, élus municipaux, employés des éco-quartiers, organismes communautaires et médias. Un montant de 5 950 \$ est demandé par le regroupement pour appuyer la tenue de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le programme des célébrations prévoit les éléments suivants:

- remerciements aux bénévoles, partenaires et bailleurs de fonds;
- présence de camions de cuisine de rue;
- distribution de certificats cadeaux comme prix de reconnaissance à certains participants s'étant illustrés par leur engagement;
- spectacle musical extérieur;
- discours d'élus municipaux, de membres des éco-quartiers et de citoyens;
- présence de médias.

JUSTIFICATION

Les célébrations seront l'occasion de mettre de l'avant les retombées positives des actions des éco-quartiers, de récompenser les citoyens qui se sont impliqués depuis les 20 dernières années et de souligner les projets à venir par la remise de prix au personnel des éco-quartiers et aux citoyens. La participation de la Ville de Montréal témoigne du lien qui l'unit au programme éco-quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 5 950,00 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement de la Division du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec les actions suivantes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 :

- l'action 15 intitulée : « Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur »
- l'action 22 intitulée : « Implanter des mesures de réduction à la source »;
- l'action 23 intitulée : « Implanter des mesures de récupération et de valorisation »;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les célébrations auront lieu le 2 octobre 2015 à l'Esplanade Financière Sun Life à compter de 17h.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
C/d projets urb.

Le : 2015-08-24

CE : 20.026
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.027
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.028
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153862001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 173 500 \$ pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires pour la collecte de résidus alimentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à Rebutis Solides Canadiens inc. et se prévaloir de l'option prévue au contrat

De proposer au conseil municipal d'exercer l'option prévue au contrat de collecte de résidus alimentaires octroyé à « Rebutis Solides Canadiens inc » au montant de 173 500 \$ pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-09 17:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153862001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option prévue au contrat de collecte de résidus alimentaires au montant de 173 500 \$ octroyé à «Rebuts Solides Canadiens inc» pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles de l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR) de l'agglomération de Montréal nécessitent la réalisation de projets afin d'atteindre les objectifs fixés. L'augmentation du nombre de portes à la collecte de résidus alimentaires dans le secteur de Pointe-Saint-Charles contribuera à l'objectif de récupération de 80 % des matières recyclables et organiques, d'ici 2019 et s'inscrit dans la stratégie d'implantation des résidus alimentaires de la Ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 22 0340 - Octroi d'un contrat à « Rebuts Solides Canadiens inc.» au montant de 709 045,08 \$ pour la collecte et le transport des matières organiques, pour une durée de trois ans débutant le 25 août 2014.(dossier 1140662006)

CA 13 22 0164 - 7 mai 2013: Octroi d'un contrat à «Rebuts Solides Canadiens inc.» au montant de 76 665,33 \$ pour la collecte et le transport des matières organiques, pour une durée de deux ans débutant le 1^{er} juin 2013 (dossier 1134973009).

DESCRIPTION

L'ajout de 5 000 portes additionnelles au contrat actuel permettra de desservir de nouvelles résidences de 8 logements et moins dans le cadre d'un projet d'implantation de la collecte de résidus alimentaires prévu à l'automne 2015 dans ce secteur.(sommaire 1153862001)

JUSTIFICATION

Le contrat prévoit un nombre de portes additionnelles qui seront ajoutées au cours du contrat dans le secteur Pointe-Saint-Charles. La durée du contrat est de 3 ans soit du 25 août 2014 au 25 août 2017, avec une option de deux prolongations d'une année chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis 2015, le financement de la collecte et du transport de résidus alimentaires est de la responsabilité du Service de l'environnement. La dépense est estimée, toutes taxes comprises, à 173 500 \$ pour la période de septembre 2015 à août 2017 soit 20 100 \$ pour l'année 2015, 61 400 \$ pour l'année 2016 et 92 000 \$ pour 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des matières résiduelles organiques est une excellente façon de détourner des quantités appréciables de matières des sites d'enfouissement, et vise à pratiquer une gestion responsable des ressources, par l'implantation de mesures de récupération et de valorisation, ainsi qu'à sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Augmentation du tonnage des matières organiques valorisées et diminution du tonnage des déchets destinés à l'enfouissement;
- Mise en oeuvre progressive des mesures prescrites dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;
- Sensibilisation et éducation des citoyens à contribuer par des gestes concrets à la qualité de l'environnement et à sa pérennité;
- Mise en oeuvre progressive des actions prescrites dans le Plan local de développement durable de l'arrondissement du Sud-Ouest 2013-2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication est prévue visant les citoyens concernés

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Alain LEDUC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine MARCOUX
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-27

Sébastien LÉVESQUE
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1154156002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge les espaces désignés et à être désignés de l'arrondissement de Verdun aux fins de stationnement tarifé sur rue, conformément au premier alinéa de l'article II de l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal intervenue le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer.

D'accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge les espaces désignés et à être désignés de l'arrondissement de Verdun aux fins de stationnement tarifé sur rue, conformément au premier alinéa de l'article II de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal intervenue le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-04 11:05

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154156002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge les espaces désignés et à être désignés de l'arrondissement de Verdun aux fins de stationnement tarifé sur rue, conformément au premier alinéa de l'article II de l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal intervenue le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, l'administration municipale a résolu que le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement en ce qui a trait au réseau local serait de compétence centrale. Le conseil municipal s'est ainsi déclaré compétent en cette matière, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, qui stipule que *lorsqu'il estime qu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut se déclarer compétent, à l'égard de tous les arrondissements et pour une période qu'il détermine, relativement à l'exercice d'une compétence ou d'un pouvoir que la loi attribue à tous les conseils d'arrondissement.*

Le conseil municipal a également modifié le règlement 08-055 (*Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement*) pour reprendre cette même compétence sur le réseau artériel qu'il avait déléguée aux arrondissements.

La gestion des stationnements municipaux tarifés relève de la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM), à la suite d'une entente intervenue en avril 1995 entre la SCSM et la Ville de Montréal, soit pour les 9 arrondissements de l'ex-ville de Montréal. Une entente spécifique a été conclue entre l'arrondissement de Verdun et la SCSM concernant le décompte des sommes provenant des parcomètres.

Le présent sommaire concerne le stationnement tarifé sur rue de l'arrondissement de Verdun, de façon à permettre à la SCSM d'en assurer la gestion. Pour ce faire, le conseil municipal doit désigner ce territoire dans les zones identifiées dans l'entente de 1995.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1272- 15 décembre 2014: Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

CM14 1126 - 24 novembre 2014 : Déclarer le conseil de la Ville compétent à l'égard des objets suivants, jusqu'au 31 décembre 2016, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal : activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

CM07 0115 - 19 mars 2007 - Avenant No 2 à l'entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (CO95 00785) telle que modifiée le 9 juillet 1996 (CO96 01643).

CO96 01643 - 9 juin 1996 - Avenant No 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (CO95 00785).

CO95 00785 - 11 avril 1995 - Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à concéder à la Société en commandite Stationnement de Montréal, pendant toute la durée de l'entente de 1995 (soit jusqu'au 31 décembre 2024), les espaces sur rue désignés et ceux qui pourront être désignés par la Ville à sa discrétion aux fins de stationnement tarifé sur rue dans l'arrondissement de Verdun, conformément au premier alinéa de l'article II de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal. Les équipements en place sont également cédés à la SCSM en vue de leur remplacement par celle-ci. Les espaces tarifés sur rue sont actuellement localisés sur les rues Wellington, de Verdun, de l'Église, Hickson et sur le boulevard LaSalle. La gestion des espaces tarifés sur rue et le remplacement des équipements actuels peuvent être réalisés dès maintenant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du conseil municipal permettra de mettre en oeuvre la gestion des stationnements tarifés sur rue dans l'arrondissement de Verdun et permettra à la SCSM d'amorcer dès maintenant les travaux de modification et de remplacement des parcomètres et l'installation des bornes de paiement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La décision du conseil municipal permettra à la Société en commandite Stationnement de Montréal de déployer dès lors les équipements sur rue.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera assurée par la Société en commandite Stationnement de Montréal, en collaboration avec l'arrondissement de Verdun, le Service de la mise en valeur du territoire et le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal du 21 septembre 2015: adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Michèle GIROUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DUFORT
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Le : 2015-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-09-04



Dossier # : 1156894003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructure souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 et ayant front sur la boulevard Henri-Bourassa.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-01 15:19

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156894003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa

CONTENU

CONTEXTE

Le numéro de lot mentionné dans l'objet (5504234) aurait du se lire **5504277**. Il s'agit d'un lot d'une superficie de 35 234,2 mètres carrés, situé sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest de la rue Wilfrid Reid.

Avis de dépôt au cadastre le 2 avril 2015, numéro de dossier 1042344. Permis de lotissement 3000789363-14.

Sur le lot, il sera aménagé des infrastructures souterraines et de surface (rétention des eaux pluviales) ainsi que 5 bâtiments de typologie résidentiels et commerciales.

Attendu la résolution CM15 0990 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 17 août 2015, séance tenue le 18 août 2015 à cet effet.

Il y aurait lieu de corriger le numéro du lot indiqué, entre autre, à l'objet du sommaire décisionnel qui devrait se lire 5 504 277, tel qu'il appert à la section "description" du sommaire décisionnel.

Il y aurait lieu de modifier le numéro de lot des résolutions CA15 080276 adoptée le 5 mai 2015 et CE151247 adoptée le 23 juin en corrigeant le numéro de lot qui devrait se lire 5 504 277.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
C/d permis & inspections arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156894003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de 35 234m².

Le présent projet consiste en :

La construction d'un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales de faibles et haute densité, d'espaces de stationnement et d'espaces paysagés.

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une

municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur Groupe Mach d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 5 504 277

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux .
Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et le Service de l'eau (Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence) s'est prononcé favorablement avec commentaires conformément au règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, et a approuvé le plan de rétention des eaux pluviales.

Suite aux commentaires de Service de l'eau, des modifications concernant le débit maximal autorisé sur le site, les plans de rétention ont été modifiés afin de permettre un débit plus restrictif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par l'entrepreneur, respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Marie LAFONTAINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
Chef de division - Permis et inspection
DAUSE arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Éric PAQUET
Directeur

Le : 2015-05-04



Dossier # : 1156999009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie de prendre en charge l'exécution des travaux pour la construction de 10 saillies verdies dans des rues du réseau artériel, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de construction de 10 saillies verdies dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-08-28 16:26

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156999009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie de prendre en charge l'exécution des travaux pour la construction de 10 saillies verdies dans des rues du réseau artériel, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 60 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues locales pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

Dans le cadre de ses travaux de réfection de rues locales, l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la coordination et l'exécution de la construction de 10 saillies verdies dans des rues nouvellement ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1^{er} janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0227 - 6 juillet 2015 - D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 10 saillies aux intersections suivantes du réseau artériel dans le cadre du PRR 2015-2 :

- Rue Saint-Zotique et 3e Avenue (2 saillies);
- Rue de Bellechasse et 24e Avenue (2 saillies);
- Rue Bélanger et 27e Avenue (4 saillies);
- Rue Saint-Zotique et 27e Avenue (2 saillies).

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de construction de 10 saillies verdies dans des rues du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie. Les saillies seraient construites dans le cadre des travaux de réfection de rues locales de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie au croisement de rues récemment incluses dans le RAAV. Il s'agit de saillies doubles dont une partie se retrouve dans l'axe artériel (RAAV) et l'autre dans la rue locale.

La liste des intersections faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement telle que décrite au dossier décisionnel 1155946015 (résolution CA15 26 0227) est présentée en pièce jointe au présent dossier. L'étendue de l'acceptation demandée au conseil municipal se limite donc aux projets cités dans cette liste.

JUSTIFICATION

La construction des saillies verdies s'inscrit dans des projets de réfection routière que l'arrondissement a planifiée dans des rues locales mais qui empiètent dans des rues qui, depuis le 1er janvier 2015, sont maintenant incluses dans le Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV).

Comme les travaux seront exécutés dans des rues qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Il y a par ailleurs lieu de mentionner que l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie présentera lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée, lequel dossier fera l'objet d'une demande d'intervention au SIVT, Direction des transports ainsi qu'au Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables. L'imputation budgétaire requise sera donnée à l'intérieur du sommaire décisionnel d'octroi de contrat via l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection sur ces rues dont l'état de dégradation est avancé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2015 : octroi du contrat, Automne 2015 : réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CARRIER
Ingénieur chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-25

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-08-28



Dossier # : 1152714001

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de mesdames Coline Camier et de Romy Schlegel à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2018.

De nommer, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour une période de trois ans, soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2018:

- madame Coline Camier;
- madame Romy Schlegel;

afin de remplacer Mme Rosa Pires et M. Victor Paris.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-08 15:55

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152714001

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de mesdames Coline Camier et de Romy Schlegel à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil interculturel de Montréal a été institué en vertu de l'article 83.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

La section X de la Charte de la Ville de Montréal prévoit les dispositions concernant le Conseil interculturel de Montréal (CiM).

En vertu de l'article 83.4 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil municipal a adopté le règlement 02-044 encadrant le fonctionnement, notamment le nombre de membres constituant le conseil et leurs qualifications. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (article 2, règlement 02-044).

Deux postes sont vacants à la suite du départ de 2 membres. Ces postes doivent donc être remplacés par la nomination de 2 nouveaux membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0269 - 23 mars 2015 - Approuver la nomination de 8 membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit du 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018. Approuver le renouvellement des mandats de 7 membres. Désigner 2 membres à la vice-présidence (1er et 2e). Désigner un membre à la présidence du Conseil interculturel de Montréal. (1142714004)

CM14 1184 - 10 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015 (1143843016)

DESCRIPTION

Mme Rosa Pires et M. Victor Pars ont été nommés membres du CiM le 23 mars 2015 pour un premier mandat se terminant le 23 mars 2018. Toutefois, pour des raisons personnelles, ils ont remis leur démission. Leurs postes doivent donc être remplacés.

Un processus d'appel de candidatures a eu lieu à l'automne 2014 au terme duquel le Service des ressources humaines, a reçu 91 candidatures. De ce nombre, 24 candidats ont été reçus en entrevue par un comité de sélection. Le comité de sélection était formé d'un représentant(e) de 3 formations politiques, d'une représentante du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) ainsi que de la coordination du Conseil interculturel; ces deux dernières personnes agissant à titre d'observatrices.

Les entrevues se sont déroulées pendant la période du 3 au 13 novembre 2014.

Les personnes faisant partie du comité de sélection étaient:

Élu(e)s: Mme Mary Deros, Mme Erika Duchesne, M. Steve Shanahan et M. Luc L. Gagnon (en l'absence de Mme Erika Duchesne);

Du SDSS: Mesdames Claire Bradet, Claudie Mompoin et Joaquina Pires, à titre d'observatrices;

Du CiM: Mme Edwige Noza, coordonnatrice du Conseil interculturel de Montréal.

Une grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres des candidats et un pointage a été attribué à chacun d'eux. Au terme des 24 entrevues, 8 candidats et candidates ont été retenus pour siéger au Conseil interculturel, 6 autres candidats ont réussi l'entrevue et ont été inscrits sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels, 8 candidats n'ont pas été retenus et 2 candidats ont été déclarés inadmissibles puisqu'ils ne répondaient pas au critère de résidence.

Les candidats retenus répondent aux critères énoncés à l'article 3 du règlement sur le Conseil interculturel (02-044):

« 3. Pour devenir membre du conseil, toute personne doit:

1 ° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles;

2 ° avoir une connaissance des enjeux municipaux;

3 ° avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise: économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;

4 ° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières.

Les membres sont choisis parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. De plus, ce choix doit refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes.»

Lorsqu'un membre remet sa démission, il convient de choisir un nouveau candidat à même la liste de réserve.

La nomination de Mme Coline Camier est recommandée pour un mandat de trois ans, soit du 17 août 2015 au 17 août 2018;

La nomination de Mme Romy Schlegel est recommandée pour un mandat de trois ans, soit du 17 août 2015 au 17 août 2018.

JUSTIFICATION

Le règlement sur le Conseil interculturel (02-044) prévoit que toute vacance au sein du conseil doit être comblée dans les quatre mois où elle survient. (article 6).

Les membres sont nommés par le Conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de trois ans. (art. 4, 02-044)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'article 83.9 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville met à la disposition du CiM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Ainsi, le budget total du Conseil interculturel de Montréal (rémunération et fonctionnement) est de 241 800 \$ annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le conseil ainsi que les avis publiés sont des actions qui visent à favoriser le rapprochement interculturel et un mieux vivre ensemble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'Administration municipale des principaux enjeux en matière de relations interculturelles à Montréal et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un mieux vivre ensemble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Par communiqué de presse sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du CiM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-04

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-09-08



Dossier # : 1153570008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

Il est recommandé:
de renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-09-09 08:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153570008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 203 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal stipule que la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSÉM) est composée de cinq membres dont deux sont nommés par la Ville de Montréal. La durée du mandat est de trois ans pour les représentants de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0671 (4 juillet 2013) : Nommer M.Alain Dufort, directeur général adjoint de l'arrondissement Ville-Marie, à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, jusqu'au 10 avril 2016, en remplacement de M. Gervais Lemay

CM12 0757 (21 août 2012) : Nommer M. Marc Blanchet, directeur principal du service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, jusqu'au 30 septembre 2015, en remplacement de Mme Johanne Mackay Falcon

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler le mandat de M. Blanchet à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-08

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

CE : 30.006
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.008
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151761001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Il est recommandé au Comité exécutif d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'agglomération pour l'adoption du projet de règlement intitulé «Règlement sur le transport par taxi», remplaçant le Règlement RCG 10-009.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-04 11:47

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151761001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

CONTENU

CONTEXTE

Nous proposons d'apporter des modifications au règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)» afin de mettre à exécution certains des projets découlant de la politique sur l'industrie du taxi adoptée en août 2014 et tel qu'annoncé par le Maire le 20 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption de la Politique sur l'industrie du taxi de Montréal à la séance du 21 août 2014 du Conseil d'agglomération - Résolution CG14 0375.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 20 août 2015 du Conseil d'agglomération - Résolution CG15 0508

Adoption du Règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 à la séance du 25 mars 2010 du Conseil d'agglomération - Résolution CG10 0116.

DESCRIPTION

Le Bureau du taxi de Montréal (Bureau) a pour mission de développer l'industrie du transport par taxi, d'offrir des services à l'industrie du taxi, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs, de même que toute compétence que la Ville lui délègue parmi celles découlant de la sous-section 9 de la section II du chapitre III de sa *Charte* et du deuxième alinéa de l'article 13 de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (L.R.Q., chapitre S-6.01) Les modifications réglementaires proposées pour adoption visent certains articles afin d'améliorer le service à la clientèle et optimiser le programme de formation continue, d'obliger l'installation de caméras de surveillance dans les taxis, de rajeunir la flotte de taxi et d'imposer un code vestimentaire.

JUSTIFICATION

L'acceptation de ce changement réglementaire contribuera à augmenter la satisfaction de la clientèle de l'industrie du taxi en rajeunissant la flotte du parc de véhicule de taxi et en introduisant un code vestimentaire ainsi que des normes de courtoisie pour tous.

Afin d'améliorer la sécurité dans les taxis, la Ville de Montréal rend obligatoire l'installation d'une caméra dans chaque voiture taxi agissant à titre d'effet dissuasif sur la criminalité et comme un outil efficace pour identifier ceux qui commettent des crimes. L'installation, l'utilisation et l'accès aux données des caméras seront encadrés afin de restreindre l'accès aux données aux seules fins d'enquête relevant exclusivement des forces policières ou des agents de la paix dûment mandatés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce changement réglementaire ne devrait entraîner aucun coût pour la Ville de Montréal et au Bureau du taxi de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Concernant le rajeunissement de la flotte, en donnant un an de délai à se conformer aux nouveaux critères, seulement 6% des véhicules seront à remplacer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication pour informer les membres de l'industrie et la clientèle sera mise en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La date d'application de ce nouveau règlement est fixée au 1er janvier 2016. Concernant le rajeunissement de la flotte les propriétaires disposeront d'un délai d'un an pour se conformer au nouveau règlement. Concernant l'installation de caméras les propriétaires disposeront d'un délai maximal d'un an suivant l'adoption d'une ordonnance prévue à l'alinéa 4° de l'article 185

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports (Isabelle MORIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim THIBAUT
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-28

Linda MARCHAND
directeur general - bureau du taxi de
montreal



Dossier # : 1153616003

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) »

Il est recommandé au Comité exécutif d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'agglomération pour l'adoption du projet de règlement intitulé «Règlement sur le transport par taxi», remplaçant le Règlement RCG 10-009.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-04 11:07

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153616003**

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) »

CONTENU**CONTEXTE**

Nous proposons cet addenda afin de préciser la définition du paiement électronique à l'article 127.1 qui spécifie par carte débit et crédit. Aussi, en modifiant l'article 41.1 nous précisons l'émission d'un reçu de transaction plutôt que l'impression . Ce qui permettra l'envoi électronique du reçu. Le paiement électronique sera obligatoire pour tous les permis de propriétaires de taxi en service réguliers ou en services restreints ainsi qu'aux permis de propriétaires de taxi dont les services de limousine.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Isabelle MORIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim THIBAUT
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1153616003

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) »

CONTENU

CONTEXTE

Nous proposons une nouvelle réglementation en matière de transport par taxi et limousine. Ce projet de changement réglementaire concerne l'exigence d'accepter les paiements électroniques (carte de crédit et carte de débit) à bord de tous les véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption de la Politique sur l'industrie du taxi de Montréal à la séance du 21 août 2014 du Conseil d'agglomération - Résolution CG14 0375.

Adoption du Règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 à la séance du 25 mars 2010 du Conseil d'agglomération - Résolution CG10 0116.

Adoption du Règlement sur le transport par taxi RCG 08-022 à la séance du 28 mai 2008 du Conseil d'agglomération - Résolution CG08 0282.

DESCRIPTION

Le règlement proposé pour adoption découle de la politique sur l'industrie du taxi adopté en 2014.

L'exigence d'accepter le paiement électronique devra se faire sans frais additionnel pour le client, tel que prescrit par la loi sur la protection du consommateur, et les normes édictées par la Commission du transport du Québec (CTQ). De plus, un véhicule ne possédant pas d'équipement ne pourra plus être exploité.

Le nouveau règlement remplace le règlement RCG 10-009-1.

JUSTIFICATION

L'imposition de l'exigence du paiement électronique à bord des véhicules est une demande insistante de la clientèle. Les différents membres de l'industrie reconnaissent ce besoin également. Cet élément est un incontournable pour initier un virage de qualité de l'industrie du taxi et améliorer le service aux clients.

D'autre part, l'exigence d'accepter le paiement électronique contribuera à réduire l'argent comptant à bord des véhicules et pourra ainsi réduire le risque de vol et donc contribuer à augmenter la sécurité des chauffeurs et des clients.

L'acceptation de ce changement réglementaire contribuera à augmenter l'expérience client du secteur touristique qui ne possède pas toujours de devises canadiennes pour couvrir les frais de la course.

Le conseil d'administration du BTM est d'avis que ce changement est essentiel et a approuvé la modification du règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 (résolution no. 15-025).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce changement réglementaire n'entraînera aucun coût pour la Ville de Montréal et au Bureau du taxi de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Actuellement près du 2/3 des véhicules sont déjà équipés de machine de paiement électronique. La modification réglementaire permettra d'offrir à tous les clients un service digne d'une métropole du 21^e siècle, en plus de rehausser l'image de l'industrie du taxi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication pour informer les membres de l'industrie et la clientèle sera mise en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La date d'application de ce nouveau règlement est fixée au 15 octobre 2015. Les propriétaires disposeront d'un délai de 8 semaines pour se procurer les équipements nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Isabelle MORIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine CLOUTIER
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Linda MARCHAND
Directrice générale - Bureau du taxi de
Montréal



Dossier # : 1156347046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie

D'adopter, avec changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-06-26 13:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance du 23 juin 2015, le comité exécutif a reporté sine die l'adoption d'une résolution recommandant au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie en y insérant la catégorie « Les anciens lieux de culte » pour y déplacer certains immeubles.

En l'essence, il a été souhaité de maintenir la pratique en vigueur depuis l'adoption du Plan d'urbanisme en 2004 consistant à déplacer tout bâtiment indiqué à la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement vers une catégorie correspondant au nouvel usage envisagé, afin de matérialiser le changement d'affectation du sol en découlant.

Dans le cas présent, l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congrégationnal (2085, rue Drummond) » doit conséquemment être déplacé dans la catégorie « Les bâtiments commerciaux ». Aucun changement n'est désormais requis aux autres bâtiments visés par le projet de règlement original (ancien presbytère et ancienne sacristie de l'église Sainte-Bridige-de-Kildare) qui demeureront dans la catégorie « Les habitations » traduisant leur usage actuel depuis leur conversion.

Ces changements ont été discutés lors de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 25 juin 2015 relativement à ce projet de règlement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Sylvain DUCAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions / Comité mixte - Avis favorable avec recommandations

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie en y insérant la catégorie « Les anciens lieux de culte » pour y déplacer certains immeubles

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (3000987139) a été initiée, afin de retirer l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congregationnal » de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie, remplaçant l'affectation du sol « Couvent, monastère et lieu de culte » actuellement prescrite sur cet immeuble par celle « Secteur mixte » déjà prévue pour ce secteur, le tout dans le cadre du traitement d'une demande de projet particulier (sommaire décisionnel 1156347047), afin d'autoriser la réunification de 4 immeubles, dont 2 seraient démolis, aux fins notamment d'y construire une tour commerciale ou mixte de 120 m de hauteur, projetée dans le cadre du redéveloppement de l'actuelle Maison Alcan. Cette modification au Plan d'urbanisme peut être autorisée par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM13 0473 - 1136090021 - 2013-05-28 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - Bâtiment de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare - situé au 1174, rue de Champlain, sur une partie du lot 4 310 708;
- CM09 0541 - 1084400105 - 2009-06-15 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitation » le bâtiment situé au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de L'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le numéro de lot 4 310 710.

DESCRIPTION

L'immeuble visé, constitué du lot 1 338 860, héberge l'ancienne église de La Citadelle de l'Armée du Salut (1906). Celui-ci a été acquis en 2008 par la Rio Tinto Alcan inc. et a depuis été utilisé de pair avec la Maison Alcan voisine à des fins connexes, mettant fin à son usage comme établissement cultuel (lieu de culte).

Programme

La demande vise à autoriser :

- Retrait de l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congrégationnel » de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie :
 - o Préalable à l'autorisation, par projet particulier, de la catégorie d'usages M.7C sur l'ensemble du site et aux fins du changement d'usages projeté pour ce bâtiment devant être utilisé comme espace commercial de type salle polyvalente (réunions, réceptions, spectacles, expositions, etc.) et être intégrée au reste du complexe immobilier envisagé.

Paramètres réglementaires

Le Plan d'urbanisme prévoit une limite de hauteur de 120 m, une densité maximale de 12 et une affectation du sol « Secteur mixte », identifiant toutefois l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congrégationnel » (2085, rue Drummond) dans la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie, ce qui fait en sorte que cet emplacement est visé par l'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ». Il s'agit également d'un « Secteur de valeur exceptionnelle » au niveau du patrimoine bâti.

Cet édifice serait retiré de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural et déplacé dans une nouvelle catégorie à créer, à être nommée « Les anciens lieux de culte », pour la gestion des cas où un lieu de culte ou une de ses composantes sont convertis à d'autres fins. Cette opération aurait pour conséquence de l'assujettir à l'affectation du sol « Secteur mixte » autrement prévue pour ce secteur.

Par la même occasion, deux telles anciennes composantes d'un lieu de culte, soient l'ancien presbytère de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare (1151, rue Alexandre-DeSève) et l'ancienne sacristie de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare (1174, rue De Champlain), converties à d'autres fins et actuellement déplacées dans la catégorie « Les habitations » en lien avec leur usage actuel, seraient redéplacées dans cette nouvelle catégorie pour assurer une meilleure cohérence avec leur intérêt patrimonial lié à leur fonction d'origine et à l'intelligibilité de ce classement.

JUSTIFICATION

La modification préalable requise à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie au Plan d'urbanisme proposée est logique à l'égard du changement de vocation de cet ancien lieu de culte, déjà débuté depuis 2008, et formalisé par le projet de complexe immobilier envisagé. Ce dernier y prévoit des usages permettant d'assurer l'utilisation et la pérennité du bâtiment, tout en offrant un certain accès public à celui-ci, solution avantageusement exploitée lors de la conversion d'autres bâtiments institutionnels qui possédaient aussi une certaine vocation publique antérieure. Quant à la création d'une catégorie dédiée aux anciens lieux de culte convertis, celle-ci améliore le régime de gestion ainsi que la reconnaissance de cette typologie architecturale spécifiquement indissociable de sa fonction initiale et porteuse de son fort intérêt patrimonial pour la collectivité. La façon de faire en place depuis l'adoption du Plan d'urbanisme, consistant à déplacer ces immeubles dans une catégorie résultant des usages projetés après conversion, apparaît comme une négation de l'intérêt même de son identification. La nouvelle catégorie présentera donc une amélioration notable à cet égard et

permettra d'assurer un meilleur suivi subséquent par une relation visuelle directe entre lieux de culte encore en usage et anciens lieux de culte convertis au sein de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural pour l'arrondissement de Ville-Marie.

Avis des comités consultatifs

Lors de sa séance du 15 mai 2015, le Comité mixte a émis un avis favorable à l'égard de la modification du Plan d'urbanisme pour déplacer l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congrégationnel » dans une nouvelle catégorie, « Les anciens lieux de culte », à créer dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie. Le comité a également émis certaines recommandations pour bonifier le projet immobilier, celles-ci étant plus spécifiquement en lien avec la demande de projet particulier initiant la présente demande de modification du Plan.

Lors de sa séance du 14 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme avait émis un avis favorable avec conditions à l'égard de ce même projet, celles-ci ayant été incluses à la recommandation de l'arrondissement en vue de l'adoption du 1er projet de résolution de la demande de projet particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis publics;
Assemblée de consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme;
Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Comité exécutif - Adoption d'une résolution recommandant l'adoption du règlement;
Conseil municipal - Adoption du règlement;
Avis public annonçant l'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Jean-Claude CAYLA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions / Comité mixte - Avis favorable avec recommandations

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-26

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1155289001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie »

Adopter, avec changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie » à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue du Square-Amherst pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke Est, Wolfe et du Square-Amherst

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-02 10:44

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1155289001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie »

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet de règlement initial contenait une erreur cléricale désignant la « rue Ontario » comme référence géographique du secteur de limite de hauteur de 25 m existant au Plan d'urbanisme, de l'agrandissement duquel vers le nord il est ici question, au lieu de la « rue du Square-Amherst » comme cela aurait dû être inscrit.

Ce changement a été discuté lors de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tenue les 21 mai et 17 juin 2015 et la version corrigée de cette désignation est contenue au rapport de la commission daté du 27 août 2015 relativement à ce projet de règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions / Comité Jacques-Viger - Avis défavorable avec recommandations

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155289001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie »

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (3000986460) a été initiée, afin de modifier les limites de hauteur sur un îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst, notamment dans le cadre du traitement d'une demande de projet particulier (sommaire décisionnel # 1155289002), afin d'y autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant, portant sa hauteur totale à 5 étages au-delà de la limite de hauteur maximale de 16 m actuellement prévue. Cette modification au Plan d'urbanisme peut être autorisée par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM13 0850 - 1126090019 - 2013-08-27 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la limite de hauteur de 16 mètres pour la limite de hauteur à 25 mètres, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square-Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est - Modification des limites de hauteur pour l'îlot adjacent au sud.

DESCRIPTION

L'immeuble visé, constitué des lots 1 565 331, 1 565 332, 1 565 334, 1 565 336 et d'une partie du lot 5 177 704 du cadastre du Québec, comporte actuellement un bâtiment, une ancienne église de 1 et 3 étages, construite en 1924, subséquemment convertie à des fins commerciales dans la seconde moitié du 20e siècle, ainsi qu'un terrain vacant utilisé en partie aux fins d'une aire de stationnement extérieure accessoire. Il s'agit d'un terrain de coin bordé par les rues Amherst, du Square-Amherst et Wolfe sur trois côtés, en tête d'un îlot ayant subi une importante rénovation urbaine ayant effacé les traces du parcellaire ancien et se situant à une échelle différente du quartier (bâtiments d'environ 18 m pour 5 étages et 33 m pour 13 étages au nord du site) en continuité de celle de l'îlot de l'ancien marché public au sud.

Programme

La demande vise à autoriser :

- Agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue Ontario pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst :
 - o Préalable à l'autorisation, par projet particulier, de l'agrandissement d'un bâtiment commercial de 1 et 3 étages existant pour le transformer en bâtiment résidentiel et commercial de 5 étages.

Paramètres réglementaires

Le Plan d'urbanisme prévoit une limite de hauteur de 16 m, une densité maximale de 3 et une affectation du sol « Secteur résidentiel ».

JUSTIFICATION

La modification préalable requise aux limites de hauteur du document complémentaire du Plan d'urbanisme est logique à l'égard de la morphologie des autres constructions de l'îlot et en considération qu'il s'agirait d'une extension vers l'est et vers le nord d'un secteur de 25 m existant. Il pourrait permettre, par projet particulier, la consolidation éventuelle d'autres parties sous-utilisées de l'îlot (aires de stationnement extérieures par exemple).

Quant au projet immobilier ayant initié la demande de modification, celui-ci a déjà été rationalisé à sa plus simple expression quant aux hauteurs d'étages minimales pour s'inscrire dans la limite actuelle de 16 m au détriment de la composition architecturale et de la meilleure insertion urbaine du projet. Malgré cela et les choix technologiques nécessitant le moins de dégagement, les constructions hors toit mécaniques excèdent la limite maximale prévue sans possibilité de revoir le projet autrement qu'en retirant un étage complet à celui-ci.

Avis des comités consultatifs

Lors de sa séance du 20 mars 2015, le Comité Jacques-Viger a émis un avis défavorable à l'égard de la modification du Plan d'urbanisme, étant préoccupé par la forme finale du projet immobilier nécessitant notamment cette modification, soulignant toutefois que ce projet pourrait être bénéfique avec une insertion urbaine adéquate. Le comité a émis certaines recommandations pour bonifier le projet immobilier, celles-ci étant plus spécifiquement en lien avec la demande de projet particulier initiant la présente demande de modification du Plan.

Lors de sa séance du 12 février 2015, le comité consultatif d'urbanisme avait émis un avis préliminaire favorable avec conditions à l'égard de ce même projet, partageant certaines préoccupations analogues nécessitant une bonification de ce projet avec un rehaussement du rez-de-chaussée et des niveaux d'étages du projet, le tout harmonisé aux niveaux du bâtiment agrandi.

Le demandeur souhaite revoir son projet afin de répondre adéquatement aux préoccupations soulevées, celles-ci pouvant tout à fait être adressées dans le cadre du projet particulier nécessaire à son autorisation. Il s'agit d'un processus effectué en parallèle, l'étape initiale préalable demeurant de revoir les limites de hauteur de l'ensemble de l'îlot au Plan pour permettre d'adresser la volumétrie finale du projet immobilier qui se développerait plus avantageusement, tant de l'avis des comités consultatifs que de la direction, avec une limite de hauteur supérieure à 16 m, mais devant demeurer compatible avec le milieu d'insertion. Le projet immobilier révisé pourra être subséquemment représenté à ces comités.

La modification au Plan sera présentée à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) avec le projet ainsi préalablement révisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis publics;
Consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption d'une résolution demandant au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme;
Comité exécutif - Adoption d'une résolution inscrivant la demande d'adoption du règlement au conseil municipal;
Conseil municipal - Avis de motion, adoption d'un projet de règlement et mandat à l'OCPM pour la consultation publique;
Avis public annonçant la consultation publique;
Consultation publique par l'OCPM;
Comité exécutif - Adoption d'une résolution recommandant l'adoption du règlement;
Conseil municipal - Adoption du règlement;
Avis public annonçant l'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Sylvain GARCIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions / Comité Jacques-Viger - Avis défavorable avec recommandations

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-26

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1150648002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ pour le financement des travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine Atwater ».

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ pour le financement des travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine Atwater », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-10 16:26

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150648002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ pour le financement des travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine Atwater ».

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est alimentée en eau brute provenant d'un canal à ciel ouvert d'une longueur d'environ 8 kilomètres. Une section de 1200 mètres du canal se trouve en bordure de l'autoroute 15 sud, entre la rue de l'Église et l'avenue Atwater. La prise d'eau, point d'entrée de l'eau brute dans l'usine Atwater, se situe dans cette section. Cet important axe autoroutier chevauche partiellement la source d'eau et seule la largeur du canal d'une cinquantaine de mètres le sépare de la prise d'eau. Les travaux de réaménagement de l'autoroute 15 par Infrastructure Canada doivent débuter en mai 2018. Dans l'immédiat, leur concept n'éloigne pas l'axe autoroutier de notre source, au contraire, il est prévu d'empiéter un peu plus sur le canal. Également le ministère des Transports du Québec doit intervenir sur un tronçon de l'autoroute dans le cadre du projet de réfection de l'échangeur Turcot.

Le Service de l'eau souhaite donc sécuriser sa source en isolant cette section du canal des sources de contamination pouvant provenir de l'environnement adjacent.

Les travaux de protection du canal de l'aqueduc sont prévus sur les 900 mètres en amont de la prise d'eau. Les travaux de sécurisation doivent être réalisés avant mai 2018, certains travaux pour finaliser le projet pourraient être terminés dans l'année subséquente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0458 - 18 mars 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels requis dans le cadre du projet Protection de la source d'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - enfouissement d'un tronçon du canal de l'Aqueduc.

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer les travaux identifiés suite à l'analyse de différents scénarios pour la protection de la section du canal de l'aqueduc qui est adjacente

à l'autoroute 15.

Le scénario retenu consiste à :

- construire en tunnel une nouvelle canalisation entre la prise d'eau actuelle et un point situé à l'ouest du pont Galt;
- raccorder cette nouvelle canalisation à la chambre de prise d'eau actuelle;
- construire une structure pour relier cette nouvelle canalisation au canal de l'aqueduc au point situé à l'est du pont Galt et pour isoler la nouvelle prise d'eau à la section du canal adjacente à l'autoroute 15.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour réaliser les travaux requis pour protéger la source d'alimentation en eau brute de l'usine Atwater. L'approbation préalable par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis. Ces travaux doivent en effet être terminés avant que les autres intervenants puissent entreprendre la réfection du tronçon de l'autoroute 15 adjacent au canal de l'aqueduc.

Le 6 novembre 2014, le maire de la Ville a écrit au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti pour solliciter une aide financière, et un soutien dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral. En décembre 2014, M. Lebel, député fédéral, répondait pour confirmer les programmes d'aide disponibles admissibles pour ce grand projet de protection de la prise d'eau de l'usine Atwater. Le programme Nouveau Fonds Chantiers Canada y était mentionné. Ce nouveau programme n'est pas encore actif et les conditions d'octroi d'aide financière ne sont pas encore connues. Nous sommes donc en attente pour déposer notre demande. Les correspondances sont jointes au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux seront inscrits au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour protéger l'unique source d'alimentation en eau de l'usine Atwater.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Préparation des plans et devis : été et automne 2015

Octroi d'un contrat pour la construction des ouvrages : printemps 2016

Travaux : Été 2016 à l'été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-22

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-09-10

Approuvé le : 2015-09-10

CE : 50.001
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154142005

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport de la CFPM sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines.

Déposer le Rapport de la CFPM sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines.

Signé par Sylvie B FARAND **Le** 2015-08-27 15:29

Signataire :

Sylvie B FARAND

President(e) de la commission de la fonction pub.montreal
Commission de la fonction publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1154142005**

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport de la CFPM sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines.

CONTENU**CONTEXTE**

Au cours de 2014, un processus d'évaluation des compétences a été mis en place pour le comblement des postes professionnels et cadres conseils par le Service des ressources humaines (SRH) de la Ville de Montréal. Ce processus comporte deux étapes: les tests en ligne (TEL), pour lesquels un rapport de vérification a été déposé au conseil municipal en mars 2015 (sommaire décisionnel no 1151040001) et l'entrevue. La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) a donc réalisé la vérification de la 2e étape, soit l'entrevue.

Cette vérification vise à s'assurer de la conformité de cette étape du processus d'évaluation quant aux valeurs d'équité, d'impartialité et de compétence prévues à la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre* (PDGMO). Elle vise aussi à examiner sa complémentarité avec l'étape 1, soit l'administration des tests en ligne.

Ce rapport fait état des constats, des avis et des recommandations de la CFPM sur l'étape de l'entrevue.

La CFPM a procédé à la vérification de cette étape du processus d'évaluation en se référant à des documents rendus disponibles par le SRH. De l'information a aussi été obtenue à la suite d'une rencontre avec différents intervenants du SRH et à partir d'un échantillonnage restreint comportant 10 processus de dotation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1565 - 28 septembre 2011 - Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal (PDGMO).

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Selon l'article 57.4 de la Charte de la Ville de Montréal, la CFPM doit vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation pour le comblement des emplois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Identifier les améliorations requises afin que les processus de dotation soient conformes aux valeurs préconisées par l'organisation soit l'équité, l'impartialité, la compétence et la transparence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 57.4 de la Charte de la Ville de Montréal et le Règlement municipal 04-061.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal POIRIER
Secrétaire de direction-directeur 1er niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-27

Emanuela FUSARINI
Conseiller principal (specialite)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian RUELLAND
Secrétaire exécutif

Approuvé le : 2015-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie B FARAND
Président(e) de la commission de la fonction
pub.montreal

Approuvé le : 2015-08-27



Dossier # : 1151079006

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier Carré des Arts dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique sur le projet immobilier Carré des Arts.

Signé par Luc DORAY **Le** 2015-08-28 16:14

Signataire : Luc DORAY

Conseiller aux affaires internationales
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1151079006

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier Carré des Arts dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 avril 2015, le conseil municipal confiait à l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet de règlement P-04-047-160 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en haussant la limite de hauteur autorisée pour l’îlot formé des rues Sherbrooke Est, Wolfe, Amherst et Square-Amherst. Le projet immobilier Carré des Arts, pour lequel la modification de hauteur au Plan d’urbanisme est demandée, est analysé en parallèle par l’arrondissement de Ville-Marie en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble, ci-après nommé Projet particulier ou PPCMOI. Par ailleurs, le projet immobilier fera prochainement l'objet d'une consultation publique d'arrondissement à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240194 Résolution du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 14 avril 2015 demandant à ce qu'un mandat de consultation soit donné à l'Office

CE15 0802 Résolution du comité exécutif le 23 avril proposant au CM de mandater l'Office

CM15 0578 Résolution du conseil municipal le 28 avril mandatant l'Office pour tenir la consultation publique

DESCRIPTION

Situé dans le quartier Centre-Sud de l’arrondissement de Ville-Marie, l’îlot pour lequel la modification de limite de hauteur au Plan d’urbanisme est demandée est formé des rues Sherbrooke Est, Wolfe, Amherst et Square-Amherst. Le projet immobilier Carré des Arts pour lequel cette modification a été initiée occuperait la

portion sud de l'îlot, sur toute sa largeur, soit des rues Amherst à Wolfe. Ce projet, qui consisterait en la construction d'un volume annexant l'ancienne église convertie en bâtiment commercial durant la seconde moitié du XX^e siècle, ferait face à l'entrée nord du marché Saint-Jacques, ce dernier étant localisé immédiatement au sud.

JUSTIFICATION

En faisant passer la limite de hauteur de 16 mètres à 25 mètres pour l'ensemble de l'îlot situé au nord de la rue Square-Amherst, le projet de règlement viendrait en quelque sorte dupliquer la situation prévalant au sud de la rue Square-Amherst, soit sur l'îlot occupé par le marché Saint-Jacques.

À l'exception d'une parcelle du lot 1 565 299 appartenant à l'OMHM et qui pourrait être construite en bénéficiant d'une nouvelle hauteur établie à 25 mètres, seul le projet Carré des Arts serait affecté par cette modification.

La hauteur actuelle des bâtiments composant l'îlot varie du sud vers le nord. Ainsi, le marché Saint-Jacques, d'une hauteur actuelle de 16,7 mètres, a bénéficié en 2013 par PPCMOI, d'une autorisation de hausser cette dernière de 2,8 mètres, ce qui porterait la hauteur du toit principal à quelque 19,5 mètres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du projet n'ont pas été abordés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de densifier un secteur qui est à proximité de plusieurs services.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptabilité d'un changement de hauteur pour l'îlot situé au nord de la rue Square-Amherst s'est faite au travers du prisme du projet immobilier Carré des Arts qui fera prochainement l'objet, au niveau de l'arrondissement, d'une consultation dans le cadre de son traitement en PPCMOI. Cela a permis, autant pour les participants que pour la commission, d'exemplifier le changement réglementaire proposé.

Pour la commission, il s'agissait ainsi d'effectuer un questionnement de fond quant à l'avenir de ce secteur comme éventuel cœur du quartier autour du marché Saint-Jacques, ce dernier étant à l'heure actuelle en plein développement et considéré comme un pivot à renforcer. Ainsi, reconnaît-elle comme justifiés les propos de divers intervenants quant à la nécessité de disposer d'une vision d'ensemble pour le secteur immédiat.

La commission estime que le projet Carré des Arts peut constituer un apport structurant pour le secteur et soutenir le développement amorcé autour du marché Saint-Jacques, tout en minimisant les impacts négatifs ayant fait l'objet des préoccupations indiquées par les participants.

En revitalisant la rue Square-Amherst, de concert avec ses partenaires, l'arrondissement démontrerait sa capacité à susciter des initiatives urbaines novatrices, mettant en présence des intérêts publics et privés. Ainsi, la communauté qui en bénéficierait ne pourrait que saluer de telles collaborations. La commission estime que de telles initiatives devraient se multiplier à l'avenir dans la mesure où l'insertion des projets dans leur milieu d'accueil est et continuera d'être un enjeu de taille.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera diffusé lorsque le rapport sera rendu public. Il en sera fait mention sur les réseaux sociaux sur lesquels l'Office est présent et actif. Copie électronique du rapport sera expédié à ceux et celles qui en auront fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 9 septembre et déposé au CM du 21 septembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-28

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DORAY
Conseiller aux affaires internationales

Approuvé le : 2015-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DORAY
Conseiller aux affaires internationales

Approuvé le : 2015-08-28



Dossier # : 1153624059

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155331006 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes -cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155331006 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-14 10:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624059

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155331006 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (2 073 418,91 \$), des ententes -cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE155331006 reçu du comité exécutif le 5 août 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 septembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155331006 reçu du comité exécutif le 5 août 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du

dossier visant à conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-09-14

CE : 60.004
2015/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153624060

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956009 - Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956009 - Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-14 10:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624060

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956009 - Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154956009 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 septembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154956009 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-09-14



Dossier # : 1153624062

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956011 - Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956011 - Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-14 10:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624062

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956011 - Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154956011 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 septembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154956011 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e

Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2015-09-10

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-09-14



Dossier # : 1153624061

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316011 - Accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316011 - Accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-14 10:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624061

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316011 - Accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156316011 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 septembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156316011 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Ramcor construction Inc., pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 - (1 soumissionnaire).
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-09-14



Dossier # : 1153624057

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157014001 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157014001 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-14 10:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624057

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157014001 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre -de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE157014001 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 septembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE157014001 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une

conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-10

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-09-14



Dossier # : 1153624058

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156933002 - Accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156933002 - Accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-14 10:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624058

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156933002 - Accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156933002 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 septembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156933002 reçu du comité exécutif le 2 septembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une

conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-10

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-09-14